

# **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le PETR du Pays d'Auch**

**ENTRE**

**Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Auch**

Représenté par Céline SALLES, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 06 décembre 2021,

D'une part,

**ET**

**L'État,**

Représenté par Xavier BRUNETIERE Préfet du Gers,  
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

**EN PRESENCE DE :**

**L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie,**

Représentée par son Président Arnaud LEROY,  
et par délégation sa directrice régionale adjointe Occitanie Céline VACHEY  
Ci-après désignée par « l'ADEME » ;

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## **Préambule**

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

## **Article 1 - Objet du contrat**

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du Pays d'Auch autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

## 1.1 Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

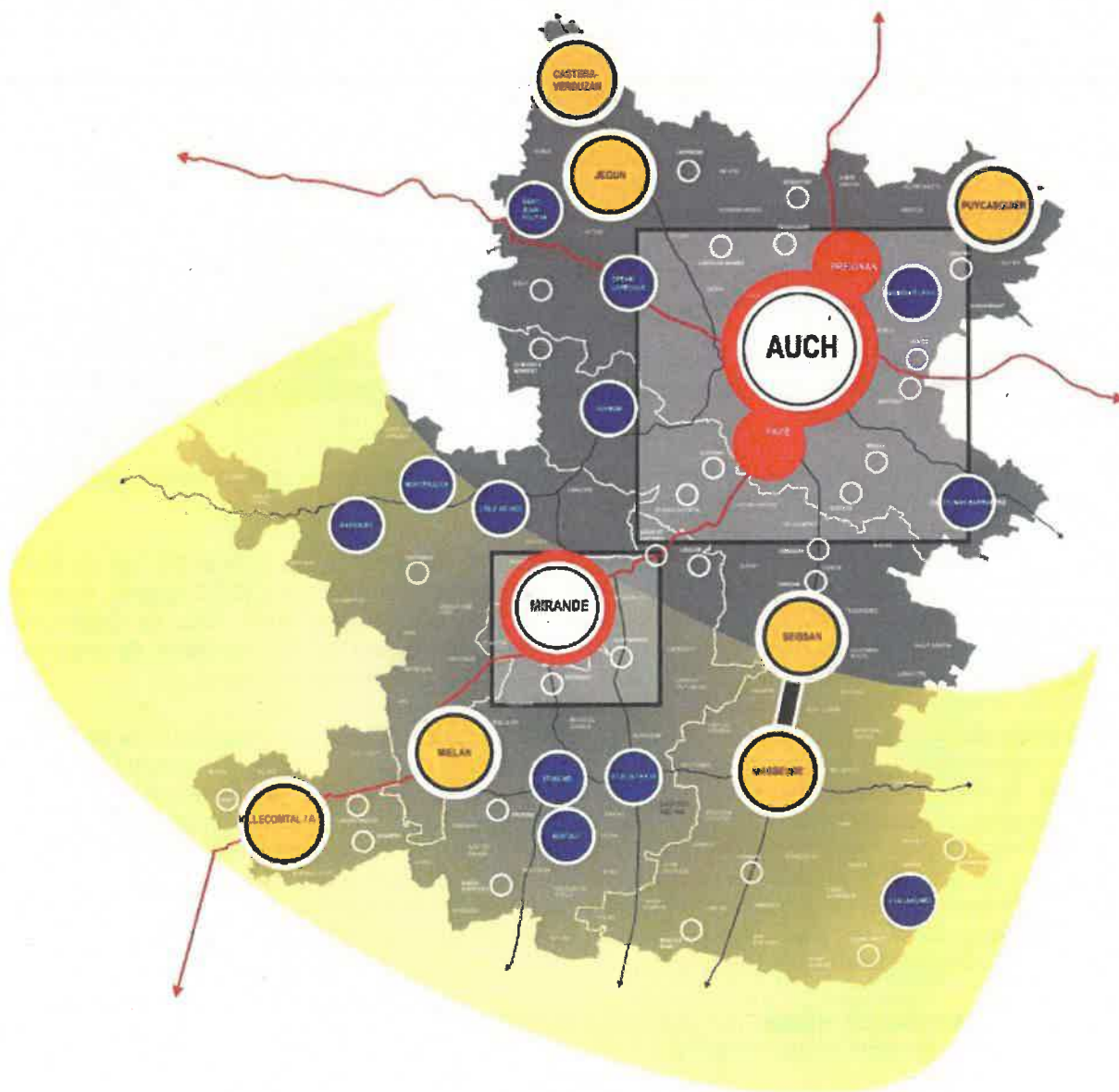
Le PETR du Pays d'Auch et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

- **Présentation du territoire**

Le périmètre du Pays d'Auch a la particularité de comprendre une zone dite « urbaine » (Auch, chef-lieu du département et son unité urbaine composée d'Auch, Pavie, Duran et Preignan) et une zone rurale, voire très rurale, aux enjeux communs qui constituent les deux composantes du territoire (Auch et l'Astarac).

Le Pays d'Auch comprend 135 communes et est composé d'une communauté d'agglomération (Grand Auch Cœur de Gascogne) au nord et de trois communautés de communes (Val de Gers, Cœur d'Astarac en Gascogne, Astarac-Arros en Gascogne) situées au sud du territoire formant la « composante territoriale » de l'Astarac.

La population globale est de 63 954 habitants en 2018 sur 1 779 km<sup>2</sup> soit 36 habt/km<sup>2</sup>. Hors l'unité urbaine Auch-Pavie-Duran, le territoire est très rural et se caractérise par une faible densité de population (23 hbt/km<sup>2</sup>) se situant en dessous du seuil des 30 hbt/km<sup>2</sup> retenu par l'INSEE pour les territoires ruraux.



Il ressort **deux composantes** du territoire aux enjeux et spécificités distincts mais complémentaires l'une de l'autre.

- **La composante « auscitaine » : l'agglomération de Grand Auch Cœur de Gascogne**

Auch est la Commune centre et le chef-lieu du Département du Gers. Le territoire de la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne s'inscrit dans une dynamique de croissance démographique à la fois positive et modérée. L'agglomération départementale rayonne et compte dans l'édifice gersois : c'est un point d'appui essentiel pour maintenir et développer des fonctions structurantes bénéficiant à l'attractivité et la cohésion des territoires gersois.

Les communes d'Auch, Pavie, Duran et Preignan forment l'unité urbaine de l'agglomération. Les autres communes de l'agglomération, si elles bénéficient directement de l'attractivité de l'unité urbaine auscitaine, demeurent confrontées aux problématiques des communes rurales. En effet, la plupart bénéficient d'une dynamique de croissance positive mais les problématiques de très faible densité sont ici des marqueurs forts au sein de ces territoires.

- **La composante « Astarac » : Val de Gers, Cœur d'Astarac en Gascogne, Astarac-Arros en Gascogne**

Val de Gers, Astarac Arros en Gascogne et Cœur d'Astarac en Gascogne forment la composante de l'Astarac dont Mirande est la sous-préfecture et le pôle urbain de cette partie du territoire.

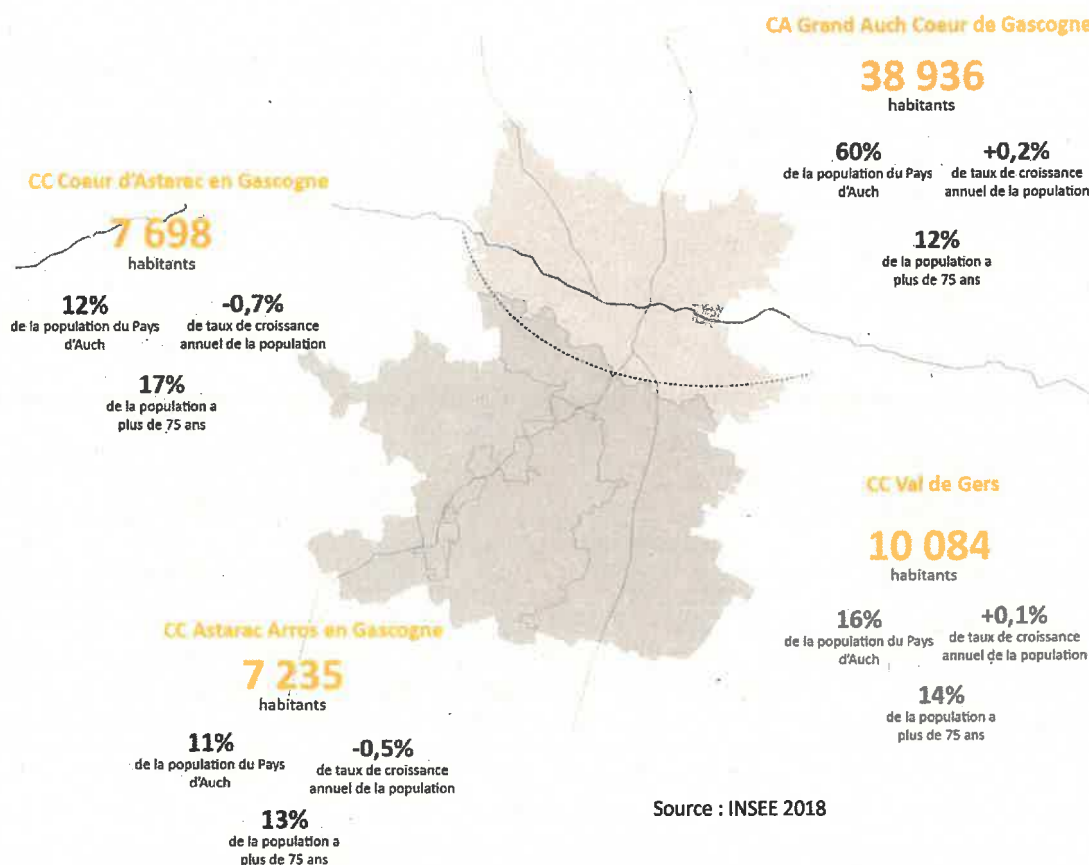
Ce territoire se structure autour d'un maillage Nord/Sud de vallées et de coteaux qui présentent une forte identité et engagent un fonctionnement autour de plusieurs bassins de vie. Les ressorts démographiques d'ensemble sont fragiles ou font défaut et des fragilités structurelles liées à la baisse de la population, au besoin de renouvellement du tissu économique, à la rareté des projets de développement endogènes ou aux difficultés à les accompagner font peser des risques sur l'avenir de ce territoire et de son patrimoine (désertification, enrichissement des coteaux, diminution de la biodiversité naturelle et agricole, perte de savoir-faire, ...). Aujourd'hui et afin de construire un autre futur pour ce territoire au patrimoine riche et identitaire, l'Astarac s'est engagée de manière volontariste dans une démarche de création d'un Parc Naturel Régional. Ces deux composantes sont organisées sous forme de polarités, qui constituent l'armature territoriale du Pays d'Auch, hiérarchisées selon cinq niveaux :

- **Le système de polarité auscitain** qui se compose d'Auch – Pavie – Preignan – Duran, aux fonctions rayonnantes dont l'aire d'influence embrasse les communes de l'ex CC du Grand Auch et la partie nord de la CC Val de Gers.
- **Le système de polarité autour de Mirande** et de son aire d'influence sur une partie des communes du nord de la CC Astarac-Arros en Gascogne.
- **Les bourgs structurants de l'espace rural** : le binôme Masseube-Seissan pour la CC Val de Gers, Miélan pour la CC Cœur d'Astarac en Gascogne, Villecomtal-sur-Arros pour la CC Astarac Arros en Gascogne et Puycasquier, Jegun, Castéra-Verduzan pour la CA Grand Auch Cœur de Gascogne. Pour la plupart anciens chef-lieu de cantons, ils assurent aujourd'hui des fonctions de proximité significatives pour leurs bassins de vie, souvent dans un fonctionnement en réseau.
- **La trame de proximité, composée de bourgs relais** souvent fragilisés par des risques de fermeture de commerces de première nécessité et de rationalisation de la localisation de certains services. C'est le maillage territorial qu'il faut conforter puisqu'inscrit dans une armature stratégique d'habitudes du quotidien et qui permet de maintenir un certain niveau d'attractivité. On y identifie des axes domicile-travail importants (St-Michel, St-Elix-Theux), certains répondent aux besoins de bassins de vie éloignés des principales polarités de rangs supérieurs (Bassoues, Montesquiou, Saint-Blancard, Montaut d'Astarac), et d'autres assurent les fonctions de proximité qui ne peuvent être renvoyées à un maillon trop éloigné (L'Isle-de-Noé, Castelnau-Barbarens, Montaut-les-Créneaux, Barran, Saint-Jean-Poutge).
- **Enfin un ensemble de villages** qui participe à la vitalité de l'espace rural et dispose bien souvent d'une offre de services limitée à l'école.

- Diagnostic territorial

## 1.2.1 - La trajectoire démographique du pays d'Auch

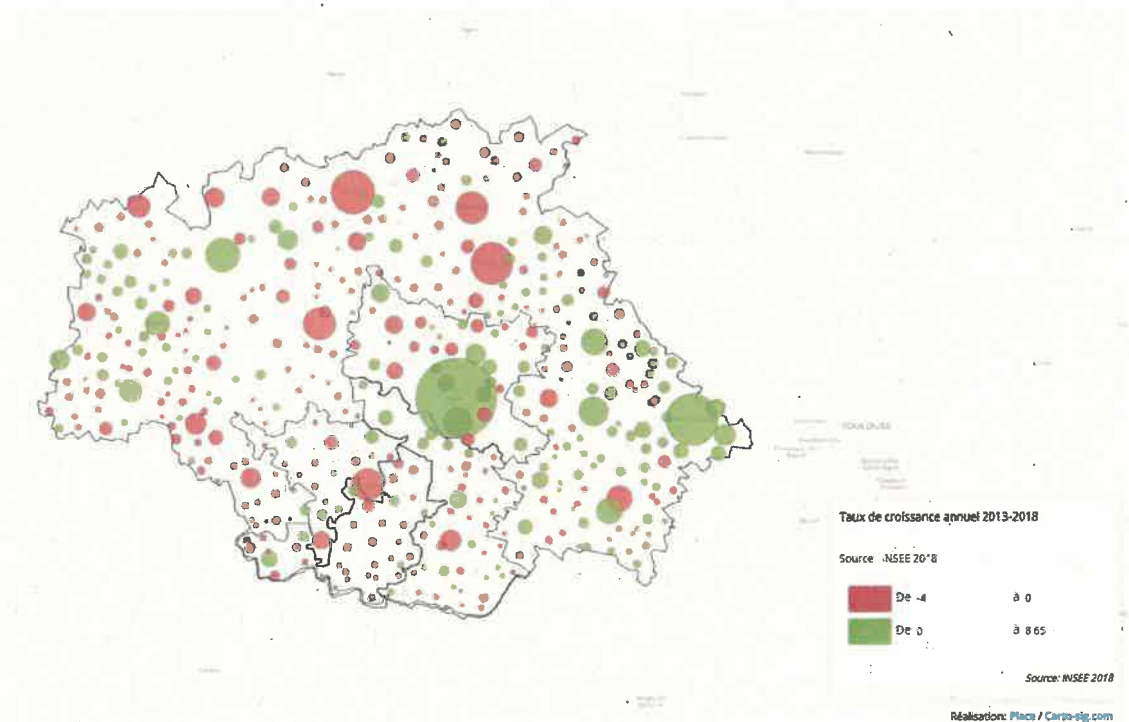
### L'équilibre démographique sur fond de vieillissement de la population



Dans un département qui maintient sa population, la dynamique du pays d'Auch est à l'équilibre mais des disparités existent entre le nord et le sud :

Auch s'affirme dans son rôle de chef-lieu du département. La ville gagne 48 nouveaux habitants chaque année malgré un solde migratoire négatif. C'est l'accueil de nouveaux arrivants (dynamique migratoire) qui porte la croissance démographique d'Auch et de l'agglomération.

Les territoires de l'Astarac ont davantage de difficulté à maintenir leur population. Les CC Cœur d'Astarac en Gascogne et Astarac Arros en Gascogne perdent de la population alors que la CC Val de Gers peine à se maintenir à l'équilibre. L'accueil de nouveaux arrivants ne permet pas de compenser les effets du vieillissement de la population. Dans cette dynamique, certains centres-bourgs (Masseube, Miélan, Mirande) tirent difficilement leur épingle du jeu et accusent un déclin démographique.



Le moteur de la croissance démographique est bien celui de l'accueil de nouveaux arrivants. Le vieillissement de la population est fort et notamment dans les territoires de l'Astarac avec jusqu'à 17% de la population âgée de plus de 75 ans dans la CC Cœur d'Astarac en Gascogne.

### Les évolutions sociétales marquent les fragilités sociales du territoire

Si le territoire est « gagnant » envers l'ensemble des ménages, l'augmentation forte des familles monoparentales et des retraités vivant seuls est bien le signe d'une augmentation des difficultés économiques et sociales de la population locale. Au contraire, le modèle familial « classique » (famille avec enfant) est en recul.

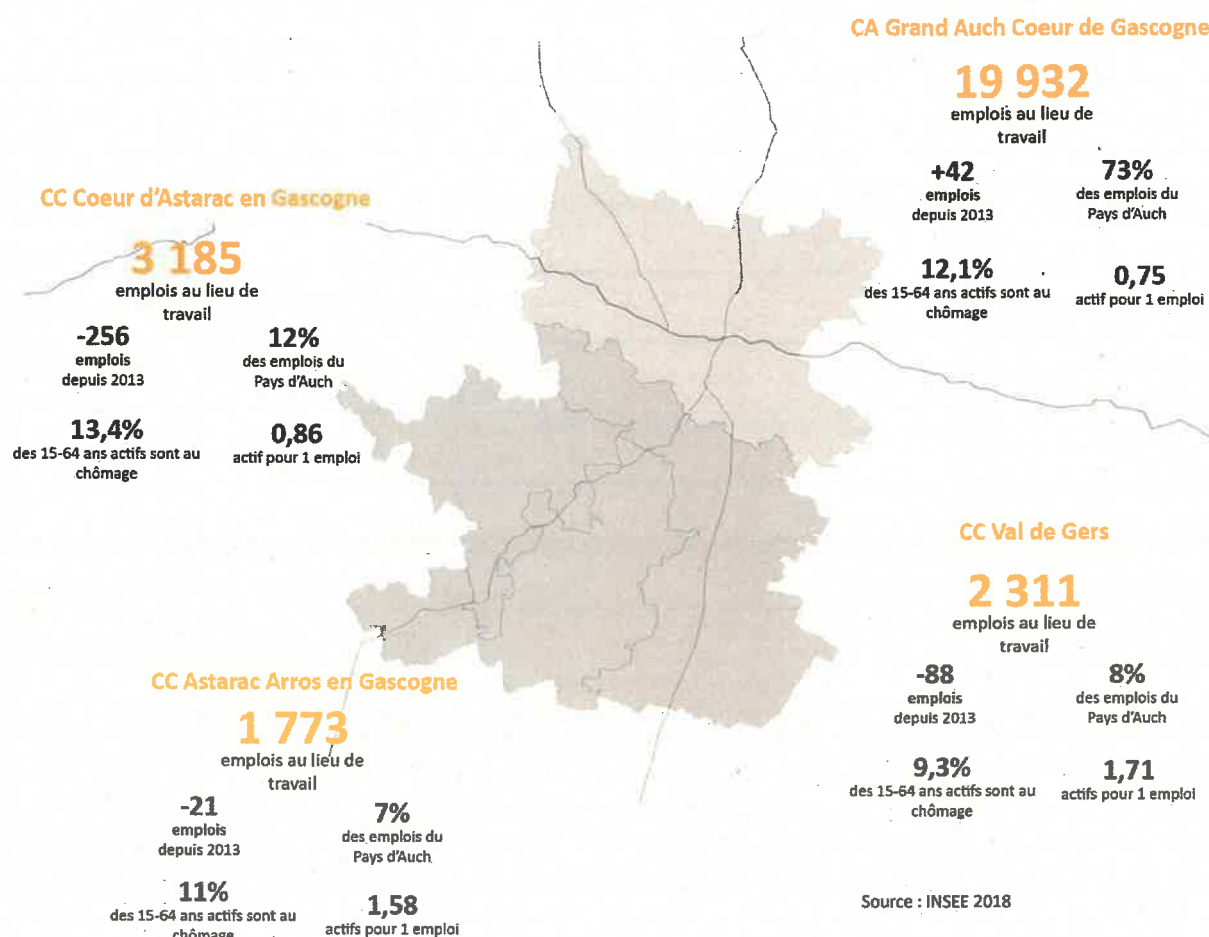
Evolution des ménages selon la composition familiale		nombre	répartition
Jeune seul de 15 - 24 ans	Ménages 2018	1 045	3%
	Evol. 2008-2018	→ 53	
Personne seule 25-39 ans	Ménages 2018	1 467	5%
	Evol. 2008-2018	→ 146	
Couple sans enfant	Ménages 2018	9 231	30%
	Evol. 2008-2018	→ 127	
Famille avec enfants	Ménages 2018	6 279	21%
	Evol. 2008-2018	↓ -594	
Famille monoparentale et personnes seules de 40 à 65 ans (conjoint séparé)	Ménages 2018	6 861	22%
	Evol. 2008-2018	↑ 1 349	
Retraité seul de plus 65 ans	Ménages 2018	5 088	17%
	Evol. 2008-2018	↑ 1 253	
Autre sans famille	Ménages 2018	527	2%
	Evol. 2008-2018	-169	
Pop 2018		30 498	100%
Evol. 2008-2018		2 166	

#### Enjeux :

- Conforter le maillage des polarités du territoire
- Proposer des services en faveur de la jeunesse et des personnes âgées

## 1.2.2 - La trajectoire économique du Pays d'Auch

Premier bassin d'emploi du Gers, le Pays d'Auch est attractif mais le déclin de l'emploi se fait ressentir au sud du territoire

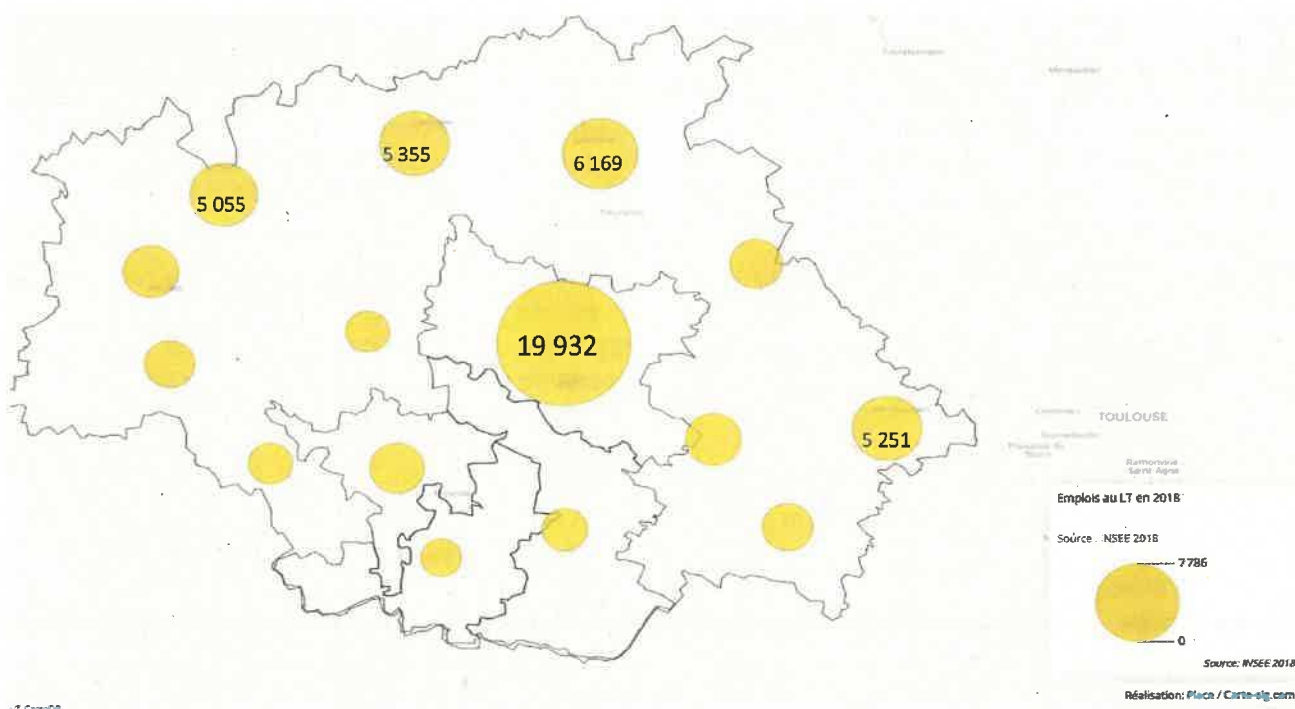


Avec 27 201 emplois en 2018, le Pays d'Auch représente 38% des emplois du département. L'emploi est structuré autour de l'agglomération auscitaine (73% des emplois du PETR du Pays d'Auch), mais il se diffuse également dans les pôles d'emplois de proximité de l'Astarac (Mirande, Masseube, Villecomtal-sur-Arros, Miélan, Seissan).

La structure de l'emploi est différente au sein du Pays d'Auch :

- Auch et son agglomération continuent à créer de l'emploi et le rapport actif/emploi est bon (moins d'un actif pour un emploi).
- Au sein des communes de l'Astarac, la structure de l'emploi est plutôt fragile avec une diminution du nombre d'emplois entre 2013 et 2018. La CC Coeur d'Astarac en Gascogne est assez autonome (moins d'un actif pour un emploi) mais Val de Gers et Astarac Arros en Gascogne sont davantage dépendantes d'autres territoires afin de proposer un emploi à leurs habitants (1,7 et 1,5 emplois habitants pour 1 emploi).





Sur le plan économique, le Pays d'Auch se caractérise par :

- la présence de trois chaînes de valeur économique, à forte capacité d'entraînement pour le territoire:
  - l'agriculture et l'agroalimentaire,
  - l'aéronautique, la mécanique et le transport/logistique,
  - le tourisme : avec ses équipements, ses offres d'hébergements et de restauration,
- des productions d'excellence : le Gers le 1<sup>er</sup> département bio de France, avec des filières de qualité et d'excellence, un territoire agricole et d'élevage...
- une assise de l'économie présenteielle.
- une place importante prise par l'enseignement supérieur, la recherche et la formation dont le point d'ancrage est sur Auch mais irrigue tout le département et le sud du pays
- des gisements et des potentiels autour du bois et des énergies renouvelables;
- des démarches innovantes, des engagements collectifs pour soutenir des filières ou aider de nouveaux modèles dans le but de fixer la valeur ajoutée sur le territoire (ex. la création d'agroparcs à Auch et Seissan, la réhabilitation de l'abattoir d'Auch...).

Enjeux :

- Valoriser les filières à forte valeur ajoutée du territoire
- Innover les process de production et miser sur l'économie verte

### 1.2.3 - Le cadre de vie et offres de services : une armature territoriale à consolider

L'armature territoriale du Pays d'Auch montre un système de polarités organisé autour d'Auch et de son unité urbaine (Duran, Pavie Preignan) comme le premier maillon indispensable d'un édifice interdépendant des autres territoires qui offre un cadre de vie et des services.

Pour autant, cela ne résout pas les fragilités des communes rurales de l'agglomération et du Sud du territoire, avec des fonctionnements entre vallées et coteaux, Nord et Sud, qui font qu'il a besoin d'un bon

CRTE du PETR du Pays d'Auch

maillage de son offre de services et d'équipements pour répondre aux défis de la proximité, de la qualité de vie quotidienne pour ses habitants et ses entreprises.

Dans un espace rural confronté à la fois à une faible densité de population et à la contraction des moyens, cette offre de proximité est à l'épreuve.

Face à cette situation, les collectivités se sont saisies de cette problématique avec des modalités d'interventions variables selon les dispositifs existants en agissant sur le champ de l'école ou des services à l'enfance et/ou des personnes âgées afin d'offrir un meilleur maillage de services. Cela vaut également pour les services des commerces de proximité que subissent toutes les communes de l'agglomération d'Auch et du Pays d'Auch.

Sur le Pays d'Auch, l'évolution de la démographie médicale appelle une grande vigilance. Le recrutement des professionnels de santé – du médecin au spécialiste – est une question préoccupante. Dans ce contexte, les effets sur la patientèle (allongement des délais d'attente, des distances...) jouent en dominos et rejaillissent sur l'attractivité du territoire. La fragilité de certains secteurs pourrait s'amplifier et affirmer le risque de déserts médicaux.

### L'armature éducative

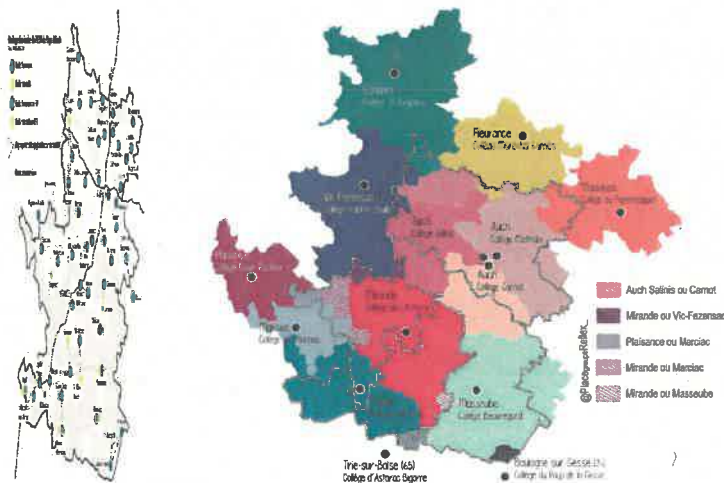
Pour ne pas reculer, résister aux risques de déprise ou de fermeture en cascade, les collectivités du Pays d'Auch s'attachent à offrir de nouveaux standards de qualité. Afin d'offrir des conditions d'accueil, pédagogiques et matérielles de qualité, ils développent des partenariats, déploient des services périscolaires, des loisirs, de la restauration et des travaux de modernisation des locaux.

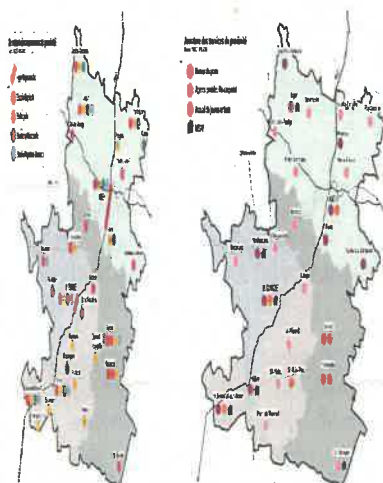
### L'armature de commerces de proximité

Le commerce est aussi un des marqueurs de l'armature de proximité. Plusieurs strates composent l'armature commerciale du territoire : l'agglomération auscitaine concentre une forte densité commerciale qui s'incarne dans de multiples lieux (centre-ville, zones commerciales et périphéries) ; les bourgs structurants rayonnent sur leurs bassins de vie sur le registre d'une offre quasi exclusivement alimentaire ; la trame de proximité qui parfois doit faire face au maintien du dernier commerce.

### L'armature de services aux publics

A l'instar de l'offre éducative et de la santé, les EPCI du Pays d'Auch se mobilisent sur cet enjeu. Ils doivent faire preuve d'inventivité et penser « en réseaux » pour pallier les demandes des habitants des secteurs éloignés : services itinérants, maillage de lieux d'accueil du public (Maisons France Services), stratégies de mutualisation et regroupement...





En matière de santé, les fragilités sont encore plus présentes car l'évolution de la démographie médicale appelle une grande vigilance. Près de 50% des médecins en activité vont partir à la retraite dans les 5 ans à venir dans le Gers et cette évolution concerne particulièrement le Pays d'Auch : le sud du territoire mais aussi Auch (quartier du Grand Garros par exemple) sont confrontés à cette problématique.

#### 1.2.4 - L'enseignement supérieur et la formation : vecteur d'une dynamique du pays d'Auch

Auch rayonne au travers de son pôle d'enseignement supérieur et de recherche dont la porte d'entrée est le site d'Embaqués qui comprend :

- L'Institut Universitaire et Technique (IUT) et ses 3 départements (Biologie, HSE et GEA) Niveau L. L'Université de Toulouse Jean Jaurès dispense sur le même campus que l'IUT, deux masters, un Master 1 Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation et un Master 2 Enfance, scolarisation dans le premier degré.
- L'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) Niveau M
- Les deux seuls laboratoires de recherche universitaire du département (Laboratoire de Biotechnologies Agroalimentaires et Environnementales (LBAE) et Centre d'Etudes Spatiales de la BIOShère (CESBIO) niveau D
- Un centre de ressources pédagogiques CANOPE (ex CDDP)
- Une médiathèque mutualisée (IUT-ESPE-CANOPE)
- Une antenne du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Sociales (CROUS) de Toulouse pour la restauration

Le pôle d'enseignement supérieur et de recherche de l'Agglomération est un vecteur important de développement sur le Pays d'Auch pour le territoire dans la mesure où il s'inscrit dans une cohérence globale avec :

- Les lycées du Grand Auch (co-partage de Licences Pro avec l'IUT), le LEGTA Beaulieu Lacavant, qui abrite le Centre Régional de Recherche et d'Expérimentation en Agriculture Biologique (CREAB), dispense 4 BTSA dans le domaine de l'agriculture, mais aussi le lycée des métiers le Garros (4 BTS dans le BTP), le lycée Pardailhan (2 BTS) et le Lycée Oratoire Sainte Marie qui dispense un BTS ; 6 autres lycées du Gers dispensent des sections BTS.
- L'Institut de Formations en Soins Infirmiers (IFSI) à Auch qui prépare les étudiants au concours d'Etat en soins infirmiers,
- L'Ecole des Métiers de Pavie (CFA de la Chambre des Métiers)
- Le Centre Régional de Recherche et d'Expérimentation en Agriculture Biologique (CREAB) (collaboration recherche)

Il trouve aussi des relais sur le reste du territoire du Pays d'Auch avec :

- Le lycée de Mirande (Parcours viticulture de la Licence professionnelle GPARE portée par l'IUT),
- Le Campus St Christophe à Masseube au rayonnement national (filière agricole, services aux personnes, environnement...).

La politique volontariste de l'ancienne Région Midi-Pyrénées à travers ses contrats d'enseignement supérieur (2012/2015) a permis d'ancrer l'enseignement supérieur et de recherche sur le territoire et de le développer en portant le nombre d'étudiants post bac (toutes formations confondues) de 1 200 (2012) à près de 1 600 (rentrée 2020).

Ce pôle d'enseignement supérieur et de recherche a un impact fondamental sur l'image et l'attractivité du territoire et permet l'installation d'étudiants qui viennent habiter, consommer et vivre sur le territoire : les retombées économiques directes sur le bassin de vie (dépenses courantes de consommation des étudiants) approchent les 8 millions d'euros par an. Ce montant ne prenant pas en compte les autres dépenses directes liées à la présence des enseignants qui vivent sur le territoire et des établissements qui engagent leurs dépenses de fonctionnement sur le bassin de vie.

Dans le cadre du Schéma Régional d'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) 2017/2021 Auch a été identifié Ville Universitaire d'Equilibre (VUE). Trois dispositifs de la Région issus du SRESRI permettent de soutenir les projets d'enseignement supérieur :

- Accompagnement de nouvelles formations d'enseignement supérieur des VUE,
- Accompagnement de projets pédagogiques innovants des IUT en lien avec la transition numérique de la Région Occitanie,
- Soutien à la promotion des sections de techniciens supérieurs (STS) des VUE.

#### Carte de localisation et d'effectifs des formations initiales du Gers



#### 1.2.5 - la transition écologique et énergétique : Les gisements d'emplois liés à la transition énergétique

Deux EPCI sont engagés dans la démarche Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPcv) : la CC Astarac Arros en Gascogne et la CA Grand Auch Cœur de Gascogne. Cette dernière collectivité est par ailleurs engagée dans un dispositif Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ces démarches pionnières confortent l'image de haute qualité environnementale du territoire : la volonté de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), le souci de contribuer aux différentes dimensions de la qualité sociale et environnementale (protection, atténuation des nuisances et des pressions sur l'environnement, santé...), la recherche d'opportunités permettant de créer des revenus, de fixer l'emploi dans un cercle vertueux, gagnant-gagnant.

CRTE du PETR du Pays d'Auch

Ces initiatives donnent également à voir les gisements et les potentiels du territoire comme enjeux futurs pour :

- La valorisation des énergies renouvelables associées à l'infrastructure économique du territoire (bois, méthanisation de la biomasse, photovoltaïque...) pour créer des revenus, soutenir l'emploi, conforter des modèles économiques (autoconsommation d'énergies renouvelables...) pour aller vers l'autonomie énergétique,
- L'amélioration de l'efficacité énergétique du bâti, notamment dans le domaine de l'habitat, des équipements et des activités pour générer des économies de charge mais aussi pour renforcer les débouchés économiques pour les entreprises du territoire, conforter les métiers et les savoir-faire,
- La promotion de nouveaux modèles activant le développement local : agroforesterie, circuits courts, restauration collective, agritourisme, « CittaSlow »...

Le Pays d'Auch a souhaité s'engager dans la dynamique nationale de transition énergétique, au même titre que les collectivités du territoire, qui se sont engagées à atteindre les objectifs nationaux en matière d'économies d'énergies et de production d'énergies renouvelables. L'ensemble des acteurs du territoire (collectivités, SDEG, chambre d'agriculture) ont d'ores et déjà identifié les cibles prioritaires en matière de transition énergétique et ont établi un consensus sur les conditions de développement de projets. C'est tout particulièrement le cas en ce qui concerne les énergies renouvelables, dont le développement est conditionné au respect de la qualité des paysages, atout majeur du territoire, et à l'absence de concurrence avec la production agricole. Les EnR doivent même être un moyen de sécurisation de l'activité agricole grâce à la diversification et la sécurisation des revenus qu'elles permettent.

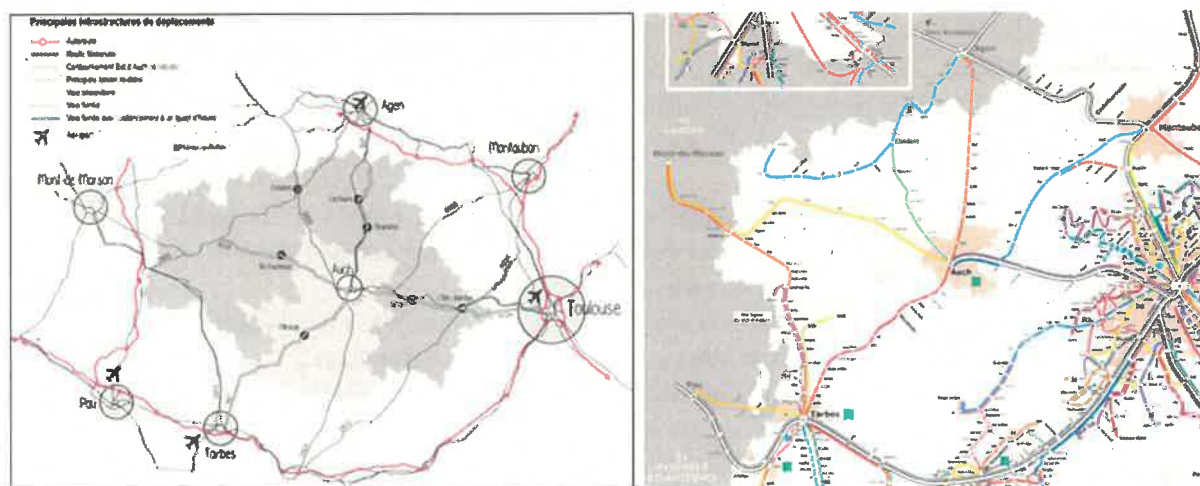
La mise en réseaux des acteurs locaux (collectivités, professionnels, syndicat d'énergie...) est perçue comme déterminante pour permettre l'émergence de solutions adaptées au territoire, de mettre en avant les bonnes pratiques et mutualiser des moyens.

### 1.2.6 – Infrastructures numériques et déplacements en Pays d'Auch : un territoire fortement enclavé qui freine son développement et ses liaisons internes et extérieures

Le Pays d'Auch est traversé par les deux seules routes nationales du Gers, la RN21 du Nord au Sud (Agen – Tarbes) et la RN124 d'Est en Ouest (Toulouse – Auch – Mont de Marsan). Il est organisé autour de départementales qui maillent le territoire d'Est en Ouest par les RD 626, 943 et 127 et du Nord au Sud par les RD 929, 930, et D2.

La seule liaison ferroviaire est la ligne TER Auch Toulouse. La liaison Auch – Agen (pour la liaison ferroviaire Agen/Bordeaux/Paris) se faisant par autocar.

#### Les infrastructures de déplacement sur le Pays d'AUCH



Les problématiques d'enclavement constituent pour le pays d'Auch un cadre de très forte contrainte, subi par l'ensemble du territoire.

Les enjeux de désenclavement et d'amélioration des infrastructures de déplacements apparaissent de tout premier ordre dans le projet de territoire du Pays d'Auch.

Les conditions d'accessibilité routière et ferroviaire du territoire freinent le développement d'activités, l'installation de nouveaux habitants et pose un risque sur la capacité du territoire à les retenir.

Cela contraint aussi les échanges entre les composantes du Pays d'Auch et pourrait affecter l'image du territoire dans son entier, avec de larges parties du territoire enclavées. De manière indirecte, elle accroît le différentiel de positionnement entre les espaces du Sud et ceux de l'Est.

La région Occitanie a apporté une réponse aux questions de déplacement interdépartementaux en développant une offre de service adaptée (augmentation de la fréquence) et tarifaire (1,50 € à 2 €)

La réponse aux déplacements de courtes distances au sein du territoire ressort au sein du projet de territoire comme un enjeu partagé qui, en écho, appelle des réponses innovantes des collectivités (par exemple projet de véhicules électriques afin d'assurer la liaison entre 2 bourgs structurants d'un territoire). L'actualisation du projet de territoire de 2018 porte plus hauts les enjeux liés à la mobilité de demain, du « comment faire mieux » pour que cet aspect de la vie quotidienne gagne en performance, en cohérence et prenne sa part dans les objectifs de transition écologique et énergétique.

Les initiatives locales et les potentialités du territoire méritent d'être soutenues, telles que :

- les actions innovantes promues par le territoire pour assurer notamment l'accès aux services au sein des bassins de vie du pays d'Auch (ludothèque itinérante de Val de Gers) mais elles rencontrent des difficultés à se pérenniser dans les secteurs hyper ruraux.
- les nouvelles initiatives adossées au maillage des pôles secondaires au sein du Grand Auch (aménagement des berges du Gers et pôle multimodal de Preignan) et la mise en réseau de lieux de référence.
- la montée en gamme des offres de déplacement et des conditions d'accès : le territoire dispose d'une trame ancienne d'infrastructures (ancienne voie ferrée, berges du Gers...) qui présente des potentialités pour porter de nouvelles offres et modalités de déplacement, notamment fondées sur les mobilités actives (vélo, VAE...). Ces infrastructures ont la potentialité d'assurer la mobilité du quotidien, la mise en lien de points forts du territoire et aussi de booster son image de qualité...

Le volet numérique constitue l'exception à cet enclavement de fait : sous la double impulsion d'une part, d'Orange qui déploie la fibre Optique sur l'agglomération du Grand Auch (périmètre à 15 communes avant fusion de 2017) dans le cadre de l'AMII lancé par l'Etat (Appel à Manifestation d'Intention d'Investir), et d'autre part, du Département du Gers à travers le Syndicat Mixte Gers Numérique, le territoire peut désormais s'inscrire dans la course des espaces connectés en développant les usages dans divers secteurs (santé, commerce, formation, éducation...) tout en développant la téléphonie mobile (suppression des zones blanches avec les opérateurs).

Le projet d'implantation d'un Data Center sur Auch par un opérateur privé, viendra renforcer l'attractivité du territoire, tant pour les entreprises, que pour les habitants par une offre concurrentielle.

Les enjeux du territoire se portent sur :

- Le désenclavement pour éviter la double peine qu'il subit, et fondé sur la mise à niveau des infrastructures routières, ferroviaires et de moyens visant à faciliter la mobilité entre territoires
- La consolidation des liens avec la métropole et la région,
- L'accompagnement des changements vers des mobilités plus durables, adaptées au territoire : véhicules électriques, covoiturages, modes actifs sur les courtes distances...
- La poursuite de l'équipement numérique des territoires les moins bien couverts, le développement des usages (santé, commerce, formation, éducation...) pour inscrire pleinement le Pays d'Auch dans la dynamique régionale et le développement de la téléphonie mobile (supprimer les zones blanches).

### **1.2.7 – Portait environnemental du Pays d'Auch : un territoire à haute qualité humaine, environnementale et paysagère**

Le patrimoine naturel et paysager constitue l'« ADN » du territoire. De par sa richesse et sa diversité, il est porteur d'images mais aussi de développement local. Pour affirmer toujours plus son attractivité, le territoire, dans toutes ses composantes (agglomération, petites villes, territoires ruraux), peut compter sur un socle naturel riche de potentialités : arguments majeurs en matière de cadre de vie, rayonnement touristique, nouvelles filières économiques liées à la transition énergétique...

Cela passe également par des outils de protection et de valorisation, nécessaires au maintien de la qualité de ce patrimoine pour les générations futures.

Au même titre qu'il est recensé 55 zones ZNIEFF sur le Pays d'Auch, que la ville d'Auch a inscrit son cœur de ville en Site Remarquable Patrimonial (nouvelle dénomination des ZPPAUP) et que l'Agglomération est labellisée Pays d'Art et d'Histoire, le projet de « Parc Naturel Régional » de l'Astarac s'inscrit pleinement dans le prolongement de ce marqueur d'identité territoriale à valoriser.

Partant d'une volonté de s'engager dans un projet collectif de développement, et avec les spécificités de ce territoire hyper-rural, les trois EPCI de l'Astarac ont choisi de se saisir de l'outil « Parc Naturel Régional » afin de s'engager dans une démarche mobilisatrice des acteurs du territoire. Ce projet est fortement porteur de développement local avec une spécificité : la préservation du patrimoine (naturel, culturel et humain) qui est à la base du projet de territoire.

Si Auch apparaît comme le miroir de l'identité gersoise, son action doit être complétée par le projet de PNR de l'Astarac.

### **1.2.8 : Le tourisme en Pays d'Auch : filière d'avenir pour le territoire**

Trois entités structurent l'offre touristique du Pays d'Auch, loin d'être antagonistes, elles se retrouvent au contraire dans des rapports de complémentarités et d'emboîtements :

- Un « nord » plus patrimonial qui prend notamment appui sur Castéra-Verduzan, véritable locomotive via son offre thermale, sa base ludique et son patrimoine bâti. D'autres pépites ponctuent cette partie nord, à l'instar de Lavardens, un des « Plus beaux villages de France », le village patrimonial de Montaut-les-Créneaux ou encore celui de Castelnaud-Barbarens...
- Un « sud » plus naturel et paysager : l'Astarac offre des vues, notamment sur les Pyrénées, de grandes étendues paysagères, un relief. Cette entité géologique et morphologique, pied de « l'éventail gascon » est porteuse d'une identité remarquable, à l'origine du projet de Parc Naturel Régional de l'Astarac.
- Un grand attracteur central qui permet de jouer le rôle de « pivot » : la ville d'Auch est labellisée « Grand site de la Région Occitanie » et « Ville d'art et d'histoire ».

Par ailleurs, le 5<sup>ème</sup> schéma départemental du tourisme met également l'accent sur la promotion du territoire à travers la thématique de l'itinérance douce.

En effet, de nouveaux enjeux sont là pour les années qui viennent. Il s'agit de tous ceux qui se croisent dans le champ transversal et complexe de la transition écologique, économique et sociale. Au premier rang duquel se trouve la question clé des nouvelles mobilités. Ainsi, le PETR du Pays d'Auch s'inscrit pleinement dans cette dynamique et intègre ces nouveaux enjeux dans sa stratégie territoriale.

Le Pays d'Auch regorge d'atouts et de richesses qui sont autant de leviers de développement : un cadre de vie exceptionnel, un environnement naturel protégé, un patrimoine et des activités culturelles riches (festival du cirque à Auch, « Welcome in Tziganie » à Seissan, « Country music » à Mirande, un réseau de salles de cinéma avec le festival « Indépendances » à Auch, la cathédrale d'Auch, label « Cittaslow de Mirande, les musées...), le tout adossé à une vie associative présente sur le territoire qui vient renforcer cette dynamique touristique sur le territoire.

L'animation touristique est assurée par les acteurs du tourisme dont les offices de Tourisme (Auch, Mirande, Val de Gers à Masseube). Ce maillage a été récemment complété par un partenariat entre l'OT de Mirande et la CC Astarac Arros en Gascogne en vue d'une implantation d'un bureau à Villecomtal/Arros.

## Dispositifs en cours

### Le programme Petites Villes de demain

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralités, et à leur intercommunalité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques. A l'échelle du Pays d'Auch, ce sont 5 communes qui ont été lauréates à ce programme : Masseube, Miélan, Mirande, Montesquiou et Seissan.

### Le programme Action Cœur de Ville

La ville d'Auch a été retenue parmi les 222 villes réparties dans toutes les régions qui bénéficieront d'une convention de revitalisation sur 5 ans pour redynamiser leur centre-ville.

### Contrat de Ville du Grand Garros

Conclu pour une durée de six ans, il définit le cadre global d'intervention des partenaires fédérés autour du projet. Il décline pour chacun des volets, les mesures à mettre en œuvre en direction des résidents du quartier du Grand Garros.

### Le Contrat Territorial Occitanie

Signé en 2018 avec la Région Occitanie, le Pays d'Auch en partenariat avec l'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne, et le département du Gers, il constitue le socle de la contractualisation pour quatre ans. Il propose donc une stratégie et un plan d'actions qui couvrent les principaux champs du développement territorial et de l'aménagement du territoire.

### Le programme LEADER

Le programme européen de développement rural LEADER a été conçu pour s'articuler au mieux aux dispositifs contractuels 2015-2021 et vient par conséquent en complémentarité de ceux-ci. Porté en partenariat avec le Pays Portes de Gascogne, le Pays d'Auch souhaite déposer une nouvelle candidature pour la prochaine programmation 2023-2027...

### Le Grand Site Occitanie : Grand Auch Cœur de Gascogne

Dans le but de prolonger le contrat « Grand Site Midi-Pyrénées » 2009/2017 qui a permis la mise en œuvre d'un important programme de valorisation touristique et culturelle de la ville d'Auch afin d'en améliorer l'attractivité et la qualité de l'accueil (cf. bilan article 3), l'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne, en partenariat avec la ville d'Auch, l'Office de Tourisme de l'agglomération, le Département du Gers et le PETR du Pays d'Auch, a répondu à l'appel à projet régional « Grands Sites d'Occitanie » pour la période 2018/2021.

Labellisé à nouveau « Grand Site d'Occitanie » les axes stratégiques du contrat se déclinent selon trois orientations :

- Structurer le musée des Jacobins en Pôle National d'Art Précolombien ;
- Poursuivre la valorisation du patrimoine culturel remarquable à travers notamment la requalification du cœur de ville d'Auch et sa médiation via le service Pays d'art et d'histoire ;
- Poursuivre l'amélioration des outils numériques de promotion, d'accueil et de médiation.

Le programme d'action est ambitieux et estimé à **25,785 M€** sur la période considérée, et porte sur l'ensemble du périmètre de l'agglomération.

### Les Contrats Bourgs-Centres

Ce dispositif mis en place par la Région Occitanie répond pleinement aux enjeux de certaines communes du territoire. 10 communes au sein du PETR sont inscrites dans la démarche : Jégun, Pavie et Preignan (partie agglo du PETR) ; Bassoues, Masseube, Miélan, Mirande, Montesquiou, Seissan et Villecomtal sur Arros (partie Astarac du PETR).

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.



## Article 2 – Ambition du PETR du Pays d'Auch

Depuis 2018, le Pays d'Auch s'est doté d'un document de référence, à la fois gardien d'une vision commune pour son avenir et outil pour faire valoir ses intérêts au sein des instances supérieures : son Projet de Territoire. Construit sur les complémentarités de ses deux grandes composantes que sont l'Astarac et l'Agglomération Auscitaine, il se déclinait en 3 orientations principales :

1. Réunir les conditions pour développer les richesses du territoire
2. Conforter une armature pour soutenir la vitalité des bassins de vie du Pays d'Auch
3. Affirmer un territoire à haute qualité humaine, environnementale et paysagère

Aujourd'hui, en 2021, le contexte actuel, et surtout la crise sanitaire, pousse les politiques nationales à accélérer l'accompagnement des territoires vers la résilience et la Transition Ecologique et Energétique. Les cartes sont ainsi rebattues, notamment dans le cadre des nouveaux Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) lancés par l'Etat.

Face à de nouveaux défis et enjeux, la version de 2018 du Projet de Territoire du Pays d'Auch a nécessité une mise à jour, cela afin de :

- Mieux reconnaître le fonctionnement réel du Pays d'Auch,
- Etre au rendez-vous de ces nouvelles politiques contractuelles.

Le PETR du Pays d'Auch a engagé début 2021, une démarche d'actualisation de son projet de territoire sur l'ensemble de son périmètre. En effet, le projet de territoire validé en 2018 connaît des modifications organisationnelles avec l'affirmation des 2 composantes du territoire :

- La partie sud du PETR « Astarac » composée des 3 CC qui s'inscrit dans une démarche de création du PNR avec des ambitions communes en matière de développement territorial
- L'agglomération de Grand Auch Cœur de Gascogne qui construit son projet de développement à 34 communes depuis sa fusion en 2017 avec la poursuite du développement d'Auch- ville centre tout en veillant à l'équilibre avec les autres communes rurales qui la composent.

Cependant, la fonction complémentaire du Pays d'Auch est pertinente pour plusieurs raisons :

- La partie « Astarac » en tant que telle n'a pas encore de statut juridique lui permettant d'être autonome et de porter des dispositifs contractuels et notamment les prochaines programmations 2021-2027.
- Le PETR du Pays d'Auch constitue dans son ensemble un territoire de projet reconnu par les partenaires financiers (Etat, Région Occitanie).
- Des problématiques et enjeux similaires entre les communes rurales de la partie sud du PETR et les communes rurales de l'agglomération qui doivent faire face au maintien des services et de l'activité économique tout en préservant la qualité de vie.
- Un territoire reconnu par la plupart des élus qui identifient le PETR comme un « liant » et une aide à l'ingénierie dans la réalisation de leurs projets.

### 1. Mieux reconnaître le fonctionnement réel du Pays d'Auch

Le Pays d'Auch n'est plus dans les mêmes réalités de fonctionnement qu'en 2018. **Cette nouvelle donne territoriale interpelle le Pays d'Auch**, tant dans ses fonctions que dans sa gouvernance.

Depuis la validation du Projet de Territoire, deux composantes sont devenues plus affirmées qu'autrefois.

- **La partie sud s'est organisée pour faire reconnaître ses atouts et ses forces vives mais aussi et surtout ses ambitions en matière de développement.** Les trois EPCI de l'Astarac – CC Astarac Arros en Gascogne, CC Cœur d'Astarac et CC Val de Gers – ont su prendre un nouveau souffle grâce au projet de Parc Naturel Régional. Cette dynamique est à reconnaître au sein du nouveau Projet de Territoire.

- De son côté, l'agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne a pris ses marques suite à la fusion en 2017 des deux EPCI qui la composent (Grand Auch et Cœur de Gascogne). Elle poursuit le soutien au développement d'Auch et de son pôle urbain (Pavié, Preignan, Duran) en tant que « Ville d'équilibre » dans l'aire métropolitaine toulousaine et « locomotive » du territoire. Ceci tout en veillant à l'équilibre avec les communes rurales qui composent l'agglomération. Cet effort d'équilibrage doit continuer à apparaître dans le nouveau Projet de Territoire.

## 2. Etre au rendez-vous des enjeux des nouvelles politiques contractuelles

Les nouvelles politiques contractuelles portent des ambitions plus fortes en matière de **Transition Ecologique et Energétique (TEE), de cohésion territoriale et d'Innovation/Expérimentation**. Le Projet de Territoire a ainsi été réactualisé à l'aune de ces trois enjeux et ce de manière transversale.

### Bâtir un Projet de Territoire plus offensif en matière de Transition Ecologique et Energétique

L'enjeu de la TEE, bien que pris en compte dans le précédent Projet de Territoire, se devait d'apparaître plus fort et surtout en fil rouge de cette réactualisation. Ainsi, toutes les orientations ont été considérées sous cet angle pour positionner la TEE comme :

- **Support de développement** pour l'attractivité du territoire,
- **Moyen pour adapter** les villes et les villages aux changements climatiques,
- **Mise au service de la qualité de vie,**
- **Vecteur pour des changements de pratiques** plus durables.

### Réaffirmer la fonction ensemblière du PETR du Pays d'Auch (cohésion territoriale)

En 2017, dans le cadre de l'élaboration de son Projet de Territoire, le PETR du Pays d'Auch a souhaité impulser une dynamique participative et promouvoir des méthodes ouvertes. Pendant un an, la démarche fut ponctuée de temps forts : visite du territoire, tables rondes, ateliers de travail... qui, en plus de récolter la matière nécessaire à l'écriture du projet, ont permis de mobiliser une diversité d'acteurs (élus, techniciens, société civile) autour d'une vision partagée pour l'avenir du territoire.

Dans le cadre de cette réactualisation, le Pays a également tenu à produire un nouveau document collectif et partagé. Ainsi, des moments de rencontre et d'échanges, un questionnaire en ligne et des ateliers participatifs ont été organisés auprès des élus, techniciens et de la société civile.

Le PETR du Pays d'Auch, via notamment les instances qu'il anime (bureau du PETR, Conseil syndical, futur conseil de développement...), est ainsi identifié comme une entité qui donne des raisons de se parler, d'échanger et de s'ouvrir à des projets partagés. C'est une échelle qui permet de penser :

- **La contractualisation** pour soutenir et renforcer les projets de chacun ;
- **L'animation** de temps de partages d'expériences et de bonnes pratiques ;
- **Le portage** d'actions communes : schéma des itinérances douces...
- **La représentation** des territoires du Pays d'Auch pour faire valoir leurs intérêts au sein des instances et documents supérieurs : SRADDET, SCoT de Gascogne, dispositif « Petites Villes de Demain », appel à projet « Bourgs-centres » de la Région Occitanie...
- **La mutualisation** des moyens et de l'ingénierie : service ADS, chargé de mission Leader...
- **La communication** pour rendre visibles les territoires du Pays d'Auch vis-à-vis de l'extérieur.

### Offrir un cadre plus adapté à l'innovation et l'expérimentation

Cette reconnaissance à la fois de la nouvelle donne territoriale, des principes de gouvernance au sein du PETR et des grands enjeux à prendre en compte au sein du Projet de Territoire actualisé amène à un repositionnement des attentes vis-à-vis des projets. **Le PETR du Pays d'Auch souhaite ainsi soutenir, voire porter, des projets innovants et inspirants**. Les nouveaux enjeux de cohésion territoriale et de TEE appellent en effet à des méthodes renouvelées, défrichées et portées collectivement.

## **Article 3 – Les orientations stratégiques**

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur l'actualisation du projet de territoire en cours d'élaboration :

- Orientation 1 : Amélioration du cadre de vie pour faire face au changement climatique
- Orientation 2 : Renforcer l'attractivité du territoire
- Orientation 3 : Renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires
- Orientation 4 : Mobilité et transition énergétique (soutien aux filières ENR)

## **Article 4 –Le Plan d'action**

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

### **4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat**

- **les diverses mesures de l'agenda rural, qui constitue la feuille de route de l'État en faveur de la ruralité, et notamment le programme Petites Villes de Demain**
- **l'accompagnement en ingénierie de l'ANCT par le biais de subventions directes ou bien par le recours aux marchés à bons de commande**
- **les financements DETR, DSIL, DSIL Transition Energétique (crédits exceptionnels de 2021 du plan de relance) et FNADT**
- **le programme France Relance**
- **les financements apportés par l'Agence de l'eau Adour Garonne**

### **4.2. Validation des actions**

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches action descriptives qui sont jointes en annexe 2. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille le cas échéant, la participation des différents partenaires.

### **4.3. Projets et actions en maturation**

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

CRTE du PETR du Pays d'Auch

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

#### **4.4. Les actions de coopération interterritoriale**

Dans le cadre du programme LEADER, le Pays d'Auch a pris des contacts sur des thématiques relatives au développement durable qui devront se concrétiser par des actions communes à moyen terme.

Depuis 2015, la ville d'Auch mène un projet de coopération décentralisée avec la commune de Mantasoa qui a consisté à l'alimentation en eau potable de plusieurs quartiers, suivant les prescriptions d'un schéma directeur.

Elle souhaite désormais poursuivre son engagement à travers l'équipement en eau potable de la zone rurale, correspondante à 5 quartiers, et la construction d'un monobloc eau assainissement sur la place du marché.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Fournir aux usagers de ces zones un accès à l'eau potable pérenne en qualité et en quantité ;
- Sensibiliser la population à l'utilisation de l'eau, à l'hygiène et former la commune à la maîtrise d'ouvrage ;
- Améliorer l'assainissement du centre de Mantasoa pour améliorer l'état sanitaire des populations et développer les activités économiques, tel que le tourisme local.

Les travaux vont consister à créer :

- deux infrastructures par forage avec pompage solaire, réservoirs et kiosques à jetons ;
- deux systèmes d'adduction d'eau gravitaire
- 17 branchements sociaux ;
- un monobloc eau assainissement comprenant lavoir, douche et latrines publiques.

#### **Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie**

**Le préfet, délégué territorial de l'Agence nationale de cohésion des territoires, mobilise les ressources de l'ANCT** par le biais de l'appui en ingénierie, sur la thématique transversale de la transition écologique (mobilisation de 20 jours d'intervention sur le lot 33 Transition écologique, et mobilisation de 15 jours d'intervention sur le lot 34 Transition énergétique), au bénéfice du PETR du Pays d'Auch. Cet accompagnement, mené en complémentarité de la réactualisation du projet de territoire, doit aboutir à la définition d'une « grille de lecture » transversale des objectifs stratégiques et des futurs projets s'inscrivant dans le dispositif CRTE du Pays d'Auch.

Mais aussi, L'ANCT apporte son concours au financement de prestations complémentaires d'accompagnement réalisées par le Cabinet PLACE sélectionné par le PETR du Pays d'Auch pour l'élaboration de son contrat de relance et de transition écologique

#### **Article 6 - Engagements des partenaires**

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

## **6.1. Dispositions générales concernant les financements**

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

## **6.2. Le territoire signataire**

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire du Pays d'Auch assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services une directrice responsable du pilotage du CRTE, qui assumera également le rôle de chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Elle pourra être assistée d'animateur.trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

## **6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics**

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Dans le cadre de son accompagnement sur mesure des collectivités territoriales pour les aider à concrétiser et en complément de l'offre d'ingénierie locale, notamment celle déployée par le Conseil Départemental, l'ANCT propose un soutien à l'ingénierie, notamment par le recours au marché à bons de commande.

Les portes d'entrée sont les délégués territoriaux adjoints ; la secrétaire générale, la sous préfète de Mirande, le DDT et son adjoint.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME apportera un appui au travers d'un contrat d'aide au changement de comportement sur 3 ans lié au CRTE et sera mobilisée en tant que de besoin sur les actions susceptibles de relever de sa compétence et pourra intervenir spécifiquement en soutien de certaines opérations du CRTE (voir annexe 4)
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

#### **6.4. Engagements des opérateurs publics**

Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

##### *6-4-1. Opérateur public ADEME*

L'ADEME apportera un appui au travers d'un contrat d'aide au changement de comportement sur 3 ans lié au CRTE et sera mobilisée en tant que de besoin sur les actions susceptibles de relever de sa compétence et pourra intervenir spécifiquement en soutien de certaines opérations du CRTE (voir annexe 4)

#### **6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques**

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

#### **6.6. Maquette financière**

Chaque année une programmation financière des crédits de l'Etat sera établie.

Les différents financeurs favorisent la mobilisation des crédits selon les modalités proposées. Une maquette financière actera en fin d'année les financements validés par chaque partenaire ainsi qu'un rappel des engagements de l'Etat sur le territoire.

### **Article 7– Gouvernance du CRTE**

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Les CLCT participent à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

La gouvernance du CRTE pourra être complétée par un pacte de gouvernance rassemblant les cofinanceurs des projets du territoire. Les modalités de fonctionnement du pacte seront définies ultérieurement.

Un comité de pilotage est mis en place, sous la coprésidence du Préfet ou de son représentant et de la Présidente du PETR du Pays d'Auch. Des comités techniques, intégrant les partenaires de la démarche, chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE pourront être réunis en amont.

Le secrétariat du comité de pilotage et du comité technique sera assuré par les services du PETR du Pays d'Auch.

Le comité de pilotage évalue l'avancement du contrat et de son exécution. Il procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

**Le préfet de département, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable, au nom de l'Etat, de la préparation et du suivi du CRTE.** Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le préfet de région et les services régionaux de l'Etat compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

### **7.1. Le comité de pilotage**

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du Gers, ou son représentant, et par la Présidente du Pays d'Auch ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services du Pays d'Auch, des services de l'Etat, de l'ADEME lorsqu'elle accompagne le territoire via un contrat d'aide au changement de comportement lié au CRTE et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

### **7.2. Le comité technique**

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du Pays d'Auch. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

### **7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets**

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise par ailleurs la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.



## **Article 8- Suivi et évaluation du CRTE**

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

## **Article 9 - Résultats attendus du CRTE**

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée sous réserve de sa mise en place.

## **Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## **Article 11– Evolution et mise à jour du CRTE**

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

## **Article 12- Résiliation du CRTE**

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

CRTE du PETR du Pays d'Auch



**Article 13- Traitement des litiges**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Pau.

Signé à AUCH, le 17 DEC. 2021

La Présidente du PETR du Pays d'Auch



Céline SALLES

Le Préfet du Gers



M. Xavier BRUNETIERE

Le Président de l'ADEME  
Par délégation, la directrice  
régionale adjointe Occitanie



Mme Céline VACHEY



## **Sommaire des annexes**

**Annexe 1 – Orientations stratégiques**

**Annexe 2 – Maquette financière 2021**

**Annexe 3 – Contribution ADEME**

## **ANNEXE 1**

# **ORIENTATIONS STRATEGIQUES**

---

# Re nfo rce r la tra nsi tio n éco log iqu e du ter rito ire

Orientation stratégique n°1 :  
amélioration du cadre de vie  
pour faire face au changement  
climatique

Orientation stratégique n°2 :  
renforcer  
l'attractivité  
du  
territoire

Orientation stratégique n°3 :  
renforcer la cohésion sociale et  
la solidarité entre les territoires

Orientation stratégique n°4 :  
mobilités et transition  
énergétique (soutien aux  
productions ENR)

Objectif stratégique 1.1 : aménagement et qualification des espaces publics

Objectif stratégique 1.2 : habitat et rénovation énergétique des bâtiments

Objectif stratégique 1.3 : préserver les ressources en eau et valoriser le patrimoine naturel, les paysages et la biodiversité

Objectif stratégique 2.1 : soutien à l'innovation et aux filières économiques par la formation et la transmission

Objectif stratégique 2.2 : structurer l'économie touristique et développer le "slow" tourisme

Objectif stratégique 2.3 : être au cœur des nouveaux usages liés au numérique

Objectif stratégique 2.4 : agriculture et alimentation : productions locales et circuits courts

Objectif stratégique 2.5 : Assurer le désenclavement du territoire

Objectif stratégique 3.1 : maintenir et développer les services sur l'ensemble du territoire

Objectif stratégique 3.2 : maintenir une dynamique culturelle et veiller à un équilibre territorial

Objectif stratégique 4.1 : soutenir le développement des mobilités durables

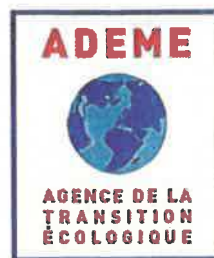
Objectif stratégique 4.2 : favoriser la transition énergétique du territoire





## **Annexe 3 – Contributions des établissements publics et opérateurs**

### **3.1. ADEME**



Dans le cadre du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) du territoire du PETER du Pays d'Auch, l'établissement public ADEME, signataire de la présente annexe 4 du CRTE s'engage pour la réussite collective de la transition écologique à l'échelle de ce territoire. A cette fin, conformément aux axes thématiques et orientations du CRTE, il est susceptible de contribuer directement<sup>1</sup> à un ensemble d'actions.

#### **I – Le signataire**

Nom et Prénom : Arnaud LEROY , Président de l'ADEME  
Et par délégation : Céline VACHEY, Directrice régionale adjointe Occitanie  
Contact email : [celine.vachey@ademe.fr](mailto:celine.vachey@ademe.fr) (Direction Régionale Occitanie)

---

<sup>1</sup> En rapport avec les objectifs, obligations et engagements propres à chaque action, dans le respect des procédures internes de validation par les instances décisionnelles de l'ADEME

## II – Présentation de l'établissement

<p><b>Présentation générale</b></p>	<p>L'ADEME est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de la Transition écologique et solidaire et de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.</p> <p>L'ADEME est partenaire des Préfets de département et de l'Agence nationale de la cohésion territoriale (ANCT) pour le déploiement des CRTE. L'ADEME est également fortement impliquée dans le Plan « France Relance ».</p> <p>Elle intervient dans l'éco-système partenarial et en complémentarité des autres acteurs : les services déconcentrés de l'Etat (DDT), la Banque des Territoires, le CEREMA, l'ANRU, l'ANAH, l'Agence de l'eau, l'Office français de la Biodiversité (OFB) et bien sûr l'ANCT.</p> <p>L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale.</p> <p>L'Agence aide en outre au financement de projets - de la recherche à la mise en œuvre - et ce, dans tous ses domaines d'intervention.</p> <p>En France métropolitaine comme en outre-mer, les collaborateurs de l'ADEME mettent ainsi leurs expertises au service des citoyens, des territoires et des acteurs économiques pour créer les conditions d'un changement des comportements, aujourd'hui indispensable. Cette expertise repose sur une collaboration et une interaction permanente des équipes techniques du siège et des directions régionales.</p>
<p><b>Axes stratégiques et objectifs structurants de l'opérateur</b></p>	<p>Les orientations stratégiques de l'ADEME pour la période 2020-2023 sont définies au travers d'un Contrat d'Objectifs et de Performance signé avec l'Etat et s'organisent autour de 3 grands enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accélérer le déploiement de la transition énergétique et écologique ;</li> <li>- Innover et préparer l'avenir de la transition énergétique et écologique ;</li> <li>- Contribuer à l'expertise collective pour la transition énergétique et écologique.</li> </ul> <p>Par ailleurs, l'ADEME a adopté en 2018 sa stratégie Collectivités. Fruit d'une large concertation, l'ambition de l'ADEME est de contribuer à élargir la mobilisation des collectivités pour accélérer la Transition Ecologique et Energétique et imaginer les voies de demain en adoptant une vision plus transversale et interdisciplinaire. Face à ce défi, l'ADEME cible prioritairement son intervention vers les Régions et les intercommunalités en s'appuyant sur un principe de confiance réciproque fondé sur un accompagnement incitatif et partenarial. Parallèlement, l'ADEME souhaite renforcer ses collaborations avec les nombreux partenaires de la TEE qui, chacun à leur niveau, détiennent une partie des réponses et des solutions attendues par les collectivités (réglementaires, techniques, financières), mais aussi des outils de pilotage, de prospective...</p> <p>Cette approche trouve notamment une concrétisation dans les contrats de transition écologique initiés par le secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Transition écologique et solidaire.</p> <p>L'ADEME opère une mission de soutien technique et financier en matière de transition écologique.</p>

	<p>Les modalités de mise en œuvre des crédits de l'ADEME restent conditionnées à la disponibilité budgétaire et au respect des conditions et modalités d'attribution y afférentes, notamment en termes d'instruction et de comitologie.</p> <p><b>Retrouvez toute l'actualité des dispositifs d'aide sous :</b> <a href="https://agirpourlatransition.ademe.fr">https://agirpourlatransition.ademe.fr</a></p>
--	---

### **III – Description générale des moyens apportés par l'opérateur au titre du CRTE**

L'ADEME collabore depuis longtemps avec les collectivités, ses directions régionales sont associées à la réflexion et l'élaboration des CRTE en mobilisant la capacité d'expertise de ses collaborateurs et ses systèmes d'aides qui s'articulent autour de 4 grands axes :

- Les aides à la connaissance ;
- Les aides à la réalisation ;
- Les aides au changement de comportement ;
- Les contrats d'objectifs.

Dans le cadre du CRTE, l'ADEME apportera une aide à l'ingénierie territoriale sous la forme d'un contrat d'aide au changement de comportement.

<b>FINANCEMENT ETAT</b>	<b>Pays d'Auch</b>	<b>Financements projet de territoire</b>	<b>Financement hors projet de territoire</b>
<b>ADEME</b>	338 479,00 €	338 479,00 €	
<b>AGENCE DE L'EAU</b>	4 050 000,00 €	4 050 000,00 €	
<b>AGENDA RURAL</b>	236 172,39 €	236 172,39 €	
<b>ANCT</b>	198 400,00 €	198 400,00 €	
<b>DETR</b>	3 561 767,32 €	2 881 638,24 €	680 129,08 €
<b>DSID</b>	1 005 087,00 €	1 005 087,00 €	
<b>DSIL</b>	804 342,00 €	804 342,00 €	
<b>DSID TEE</b>	830 673,00 €	830 673,00 €	
<b>DSIL TEE</b>	1 187 576,22 €	1 187 576,22 €	
<b>DSN</b>	365 420,11 €		365 420,11 €
<b>FNADT</b>	210 000,00 €	210 000,00 €	
<b>France RELANCE</b>	4 045 976,44 €	4 045 976,44 €	
<b>SEGUR</b>	10 835 830,00 €		10 835 830,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>27 669 723,48 €</b>	<b>15 788 344,29 €</b>	<b>11 881 379,19 €</b>

## ANNEXE FINANCIERE - CRRTE PAYS D'AUCH

## Financements apportés par l'Etat en 2021

TYPE D AIDE	PORTEUR DE PROJET	INTITULE DU PROJET	COÛT DU PROJET	AIDES ETAT	TAUX	OBSERVATIONS
ADEME	ASSOCIATION VALORIS	Dispositif exceptionnel ESS ré emploi		27 220,00 €		
ADEME	ATELIERS GERSOIS INNOVATION & INSERTION	Dispositif exceptionnel ESS ré emploi		5 000,00 €		
ADEME	CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE	France Relance - Partenaire Fonds Tourisme Durable - CCI Occitanie	184 229,00 €	96 000,00 €	52 %	
ADEME	DE LA SEN GERALDINE	Gite et chambres d'hôtes	215 605,00 €	74 351,00 €	34 %	
ADEME	FEDERATION REGIONALE DES CIVAM D'OCCITANIE	Accompagnement dans la transition agro écologique : réalisation de 44 diagnostics et 44 options sol	213 955,00 €	105 908,00 €	50 %	
ADEME	ASSOCIATION DE TOURISME ET DE PLEIN AIR LANGUEDOC ROUSSILLON MIDI PYRENEES	France Relance - Partenaire Fonds Tourisme Durable - UNAT Occitanie	35 000,00 €	30 000,00 €	86 %	
<b>Total ADEME</b>				<b>338 479,00 €</b>		
AGENCE DE L'EAU	CA GRAND AUCH COEUR DE GASCOGNE	Auch : Mise en séparatif de 4 rues	400 000,00 €	200 000,00 €	50 %	
AGENCE DE L'EAU	TRIGONE SYNDICAT MIXTE DÉP. PRODUCTION EAU POTABLE TRAITEMENT DES DÉCHETS DU GERS	Substitution du captage du rampert par celui de Pléhaut	7 000 000,00 €	3 850 000,00 €	55 %	
<b>Total AGENCE DE L'EAU</b>				<b>4 050 000,00 €</b>		
AGENDA RURAL	CC CŒUR D'ASTARAC	Petites Villes de Demain (Mirande, Miélan et Montesquiou)	42 289,56 €	10 572,39 €	25 %	Chef de projet – Aide ANAH 50 % 21 144,78 euros
AGENDA RURAL	CC VAL DE GERS	Petites Villes de Demain (Seissan et Masseube)	42 400,00 €	31 800,00 €	75 %	Chef de projet
AGENDA RURAL	Divers porteurs	Conseillers numériques Agenda Rural		193 800,00 €		Gers numérique - Garros service - Médiathèque municipale Masseube - Ligue de l'enseignement - Espace Handicap Emploi - Chambre d'agriculture - CC Astarac arros en Gacogne (FS Villecomtal) - GERS SOLIDAIRE
<b>Total DISPOSITIF AGENDA RURAL</b>				<b>236 172,39 €</b>		
ANCT	CA GRAND AUCH COEUR DE GASCOGNE	Assistance maîtrise d'ouvrage pour les procédures préalable à la création d'une ZAE		60 000,00 €		Subvention directe
ANCT	CONSEIL DÉPARTEMENTAL	Etude de réalisation d'une plateforme logistique d'approvisionnement en produits locaux pour la restauration collective		40 000,00 €		Subvention directe
ANCT	MIRANDE	Réhabilitation de deux bâtiments de caractère		28 500,00 €		Ingénierie définition de projet - Recours aux marchés à bons de commandes
ANCT	PETR PAYS D'AUCH	Accompagnement en ingénierie pour le futur CRRTE		36 950,00 €		Recours aux marchés à bons de commandes
ANCT	PETR PAYS D'AUCH	Accompagnement en ingénierie pour le futur CRRTE		5 400,00 €		Subvention directe

ANCT	SAINT-BLANCARD	Soutien en ingénierie pour étudier les possibilités de projet et d'aménagement public du château		27 550,00 €		Recours aux marchés à bons de commandes
<b>Total INGENIERIE ANCT</b>				<b>198 400,00 €</b>		
DETR	AYGUETINTE	Travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes	67 400,00 €	26 960,00 €	40 %	
DETR	BARRAN	Aménagement et mise en sécurité de l'espace public de la rue du docteur G.Demandes et de la place des centenaires	986 480,36 €	394 592,14 €	40 %	
DETR	CA GRAND AUCH COEUR DE GASCOGNE	Rénovation énergétique et mise aux normes de l'ancienne école Marianne et aménagement de la ludothèque	403 750,00 €	91 678,80 €	23 %	
DETR	CA GRAND AUCH COEUR DE GASCOGNE	Création du pôle de formation	399 800,10 €	47 976,00 €	12 %	
DETR	CASTELNAU-BARBARENS	Rénovation logement sociaux	49 864,85 €	19 945,94 €	40 %	
DETR	CASTERA-VERDUZAN	Création d'une nouvelle école élémentaire - Tranche 1	648 793,75 €	324 396,88 €	50 %	
DETR	CC ASTARAC ARROS EN GASCOGNE	Acquisition d'un bâtiment à vocation économique dans la ZAE de Villecomtal sur Arros et projet d'aménagement	847 306,31 €	423 653,16 €	50 %	
DETR	CC ASTARAC ARROS EN GASCOGNE	Désamiantage et démolition d'une ancienne porcherie dans la ZAE de Villecomtal sur Arros	16 877,69 €	5 063,31 €	30 %	
DETR	CC ASTARAC ARROS EN GASCOGNE	Rénovation des équipements publics AAG 2021	91 282,58 €	36 513,03 €	40 %	
DETR	CC ASTARAC ARROS EN GASCOGNE	Electromobilité et réseau de borne de recharge de véhicule électrique	22 957,47 €	9 182,99 €	40 %	
DETR	CC COEUR D'ASTARAC EN GASCOGNE	Travaux favorisant le développement touristique et l'aménagement de sécurité sur le domaine public	90 835,52 €	36 334,21 €	40 %	
DETR	CC VAL DE GERS	Création de nouveaux itinéraires cyclo-touristiques sur la Communauté de Communes Val de Gers	120 000,00 €	48 000,00 €	40 %	
DETR	CC VAL DE GERS	Installation d'une pompe à chaleur pour chauffer l'eau d'une piscine municipale	120 000,00 €	48 000,00 €	40 %	
DETR	ESCLASSAN-LABASTIDE	Rénovation énergétique de la mairie	11 175,03 €	4 470,01 €	40 %	
DETR	FAGET-ABBATIAL	Cheminement et aménagements de sécurité de la traverse du hameau de Héréchou (RD40) – Tranche 2	147 310,00 €	58 924,00 €	40 %	
DETR	JEGUN	Création Commerces	405 000,00 €	162 000,00 €	40 %	
DETR	L'ISLE-DE-NOE	Sécurisation accès piéton, mise en accessibilité PMR du parc du Château et des toilettes publiques et aménagement intergénérationnel du cadre	187 024,42 €	74 809,77 €	40 %	
DETR	LALANNE-ARQUE	Aménagement d'un espace public et construction d'une halle.	335 000,00 €	100 500,00 €	30 %	
DETR	MIRANDE	Rénovation cour école maternelle	43 600,00 €	17 440,00 €	40 %	
DETR	MIRANDE	Rénovation énergétique : espace des Clarisses	221 800,00 €	88 720,00 €	40 %	
DETR	MIRANDE	Projet numérique	29 756,00 €	8 926,80 €	30 %	
DETR	MONTESQUIOU	Rénovation de la mairie	182 150,00 €	54 645,00 €	30 %	

DETR	PAVIE	Aménagements extérieurs de la salle de spectacles - travaux complémentaires	151 377,50 €	60 551,00 €	40 %	
DETR	PAVIE	Travaux de rénovation énergétique des écoles	108 240,16 €	43 296,06 €	40 %	
DETR	PAVIE	travaux d'aménagement d'espaces et d'équipements publics de loisirs	182 154,44 €	72 861,78 €	40 %	
DETR	PAVIE	Travaux de rénovation énergétique et sécurisation des écoles	104 848,13 €	41 939,26 €	40 %	
DETR	PREIGNAN	Travaux rénovation énergétique groupe scolaire	21 258,64 €	8 503,46 €	40 %	
DETR	ROQUELAURE	Création d'un terrain multisports	139 662,00 €	55 864,80 €	40 %	
DETR	SAINT-BLANCARD	Aménagement d'un terrain multisports	297 553,00 €	119 021,20 €	40 %	
DETR	SAINT-MARTIN	Travaux de démontage et de désamiantage de la toiture du foyer communal et pose d'une nouvelle toiture en bac acier.	49 950,00 €	19 980,00 €	40 %	
DETR	SAINT-MAUR	Reconstruction du pont sur le Rodou desservant le site Seveso seuil haut titanobel	248 700,00 €	124 350,00 €	50 %	
DETR	SAUVIAC	Sécurité, désamiantage, renforcement et reconstruction de la toiture de la salle des fêtes	52 170,00 €	20 868,00 €	40 %	
DETR	SEISSAN	Aménagement espace ludo sportif	73 132,00 €	21 939,60 €	30 %	
DETR	SIAEP AUBIET-MARSAN	Alimentation du SSR de Roquetaillade à Montegut	190 903,40 €	57 271,02 €	30 %	
DETR	SIVOM MIÉLAN MARCIAC	Désamiantage de la toiture de la salle des fêtes en vue d'intégration de panneaux photovoltaïque sur la commune de Malabat	36 712,42 €	14 684,97 €	40 %	
DETR	SIVOM MIÉLAN MARCIAC	Désamiantage de la toiture de la salle des fêtes en vue d'intégration de panneaux photovoltaïque sur la commune de Sarraguzan	28 489,00 €	11 395,60 €	40 %	
DETR	SIVOM MIÉLAN MARCIAC	Travaux de mise en sécurité des berges de la Baise aux abords du pont des Marguils et de la voie communale n°1 sur la commune de Montaut	301 133,62 €	120 453,45 €	40 %	
DETR	VILLECOMTAL-SUR-ARROS	Réfection de la toiture des ateliers municipaux	14 815,00 €	5 926,00 €	40 %	
<b>Total DETR</b>				<b>2 881 638,24 €</b>		
DSID	CONSEIL DÉPARTEMENTAL 32	Travaux d'amélioration des conditions d'accessibilités aux services publics départementaux	512 000,00 €	204 800,00 €	40 %	
DSID	CONSEIL DÉPARTEMENTAL 32	Dégâts inopinés suite aux intempéries	391 773,00 €	195 887,00 €	50 %	
DSID	CONSEIL DÉPARTEMENTAL 32	Création d'une piste cyclable bidirectionnelle le long de la RD 924	1 511 000,00 €	604 400,00 €	40 %	
<b>Total DSID</b>				<b>1 005 087,00 €</b>		
DSID TEE	CONSEIL DÉPARTEMENTAL 32	Travaux de création d'ombrières photovoltaïques sur le site de l'hôtel du département	857 888,00 €	750 667,00 €	88 %	
DSID TEE	CONSEIL DÉPARTEMENTAL 32	Travaux de remplacement de menuiseries et confort thermique à l'INSPE	98 175,00 €	80 006,00 €	81 %	
<b>Total DSID TEE</b>				<b>830 673,00 €</b>		



DSIL	AUCH	Reconstruction du Foyer Raymond Favre	679 900,00 €	271 960,00 €	40 %	
DSIL	AUCH	Rénovation de la piste d'athlétisme et du terrain de rugby Jacques Fouroux	914 818,00 €	274 445,00 €	30 %	
DSIL	AUCH	Centre de Surveillance Urbaine et vidéo-protection	452 761,00 €	181 104,00 €	40 %	Action Cœur de ville
DSIL	AUCH	Aménagement de la rue du 4 Septembre	106 132,00 €	42 453,00 €	40 %	Action Cœur de ville
DSIL	AUCH	Rénovation énergétique de l'éclairage public ( diodes électroluminescentes ou LED afin de générer des économies d'énergie)	85 950,00 €	34 380,00 €	40 %	
<b>Total DSIL</b>				<b>804 342,00 €</b>		
DSIL TEE	AUCH	Réhabilitation de la salle St-Martin en équipement multisport	249 800,00 €	99 920,00 €	40 %	
DSIL TEE	AUCH	Rénovation énergétique – Ecole Rouget de Lisle	75 594,78 €	30 237,91 €	40 %	
DSIL TEE	AUCH	Rénovation énergétique et mise aux normes - Ecole de Coulonges	570 701,00 €	228 280,40 €	40 %	
DSIL TEE	AUCH	Rénovation énergétique – Ecole St Exupéry	252 053,00 €	100 821,20 €	40 %	
DSIL TEE	CASTIN	Rénovation énergétique- 1 appartement communal	73 568,38 €	29 427,35 €	40 %	
	CC COEUR D'ASTARAC EN GASCOGNE	Aménagement d'un bâtiment à énergie positive	487 515,00 €	50 000,00 €	10 %	
DSIL TEE	DURAN	Rénovation énergétique – Mairie	159 470,08 €	63 788,03 €	40 %	
DSIL TEE	DURBAN	Rénovation énergétique – Bâtiments et logements communaux	138 470,07 €	55 388,03 €	40 %	
DSIL TEE	LASSERAN	Rénovation énergétique – Salle des fêtes	39 942,27 €	15 976,91 €	40 %	
DSIL TEE	LEBOULIN	Rénovation énergétique - Mairie et salle polyvalente	77 532,00 €	31 012,80 €	40 %	
DSIL TEE	MIRANDE	Rénovation énergétique – Médiathèque	49 654,49 €	19 861,80 €	40 %	
DSIL TEE	PESSAN	Rénovation énergétique – Ecole de Pessan	180 151,16 €	72 060,46 €	40 %	
DSIL TEE	PESSAN	Rénovation énergétique – Mairie	66 280,00 €	26 512,00 €	40 %	
DSIL TEE	SAINT-MARTIN	Mise en place d'un chauffage bois pour le foyer et l'atelier d'art	49 617,20 €	19 846,88 €	40 %	
DSIL TEE	SANSAN	Rénovation énergétique – Mairie + Salle des fêtes	30 603,04 €	12 241,22 €	40 %	
DSIL TEE	SIVOM MIÉLAN MARCIAC	Amélioration énergétique et de restauration – Logement du presbytère de Betplan	85 217,63 €	34 087,05 €	40 %	
DSIL TEE	SIVOM MIÉLAN MARCIAC	Travaux de mise en conformité et amélioration énergétique de la salle des fêtes de Montegut Arros	387 754,44 €	155 101,78 €	40 %	
DSIL TEE	SIVOM MIÉLAN MARCIAC	Réhabilitation du presbytère en deux logements à Sainte Aurence Cazaux	212 949,00 €	85 179,60 €	40 %	

DSIL TEE	SIVOM MIÉLAN MARCIAC	Amélioration énergétique – Logements communaux du presbytère de Sainte Dode	144 582,00 €	57 832,80 €	40 %	
<b>Total DSIL TEE</b>				<b>1 187 576,22 €</b>		
FNADT	CA GRAND AUCH COEUR DE GASCOGNE	France Services (Jegun)		30 000,00 €		Fonctionnement 2021
FNADT	CC ASTARAC ARROS EN GASCOGNE	France Services (Villecomtal sur Arros)		30 000,00 €		Fonctionnement 2021
FNADT	CC CŒUR D'ASTARAC	France Services (Mirande, Mielan et Montesquiou)		90 000,00 €		Fonctionnement 2021
FNADT	CC VAL DE GERS	France Services (Masseube)		30 000,00 €		Fonctionnement 2021
FNADT	SAINT-BLANCARD	France Services		30 000,00 €		Fonctionnement 2021
<b>Total FNADT</b>				<b>210 000,00 €</b>		
France RELANCE	ABATTOIR ALLIANCE	Investissement (Auch)		444 894,44 €		Appel à projets soutien aux abattoirs
France RELANCE	APEXI FULL SAVE	Investissement : Data Center (Auch)		200 000,00 €		Appel à projets soutien d'investissement industriel dans les territoires
France RELANCE	ASSOCIATION RÉGIE DE QUARTIER GARROS SERVICES	Jardin pédagogique au sein du QPV Grand Garros (Auch)		15 000,00 €		Dispositif "Jardins partagés"
France RELANCE	BANQUE ALIMENTAIRE	Achat de matériel spécifique (Chariot gerbeur électrique) (Auch)		11 900,00 €		Dispositif "Alimentation locale et solidaire"
France RELANCE	CONSEIL DÉPARTEMENTAL	Structuration de filières de variétés locales de maïs et de légumineuses (Auch)		419 481,00 €		Dispositif "PAT" (Projets Alimentaires Territoriaux)
France RELANCE	ERME	Investissement (Montegut Arros)		200 000,00 €		Appel à projets industrie du futur
France RELANCE	ETAT	Restauration de deux chapelles de la cathédrale (Auch)	580 000,00 €	580 000,00 €		Plan cathédrales
France RELANCE	GERS SOLIDAIRE	Dispositif "Man'Gers" (Auch)		16 000,00 €		
France RELANCE	GERSYCOOP	Construction d'un silo dédié aux productions biologiques (Mirande)	6 400 000,00 €	628 000,00 €		Appel à projets fond Avenir Bio
France RELANCE	JCB AÉRO	Investissements/ Digitalisation (Auch)		800 000,00 €		Appel à projets aéronautique
France RELANCE	MAISON GARBAY	Investissement (Saint Médard)		57 701,00 €		Appel à projets soutien aux abattoirs
France RELANCE	SAS GERS SCI PAL	Investissement (Seissan)	3 240 000,00 €	648 000,00 €		Appel à projets filière bois
France RELANCE	SECOURS POPULAIRE	Achat d'un véhicule frigorifique (Auch)		25 000,00 €		Dispositif "Alimentation locale et solidaire"
<b>Total France RELANCE</b>				<b>4 045 976,44 €</b>		
<b>Total général</b>				<b>15 788 344,29 €</b>		

## ANNEXE FINANCIERE - CRRTE PAYS D'AUCH

## Autres soutiens de l'Etat aux collectivités en 2021

TYPE D AIDE	PORTEUR DE PROJET	INTITULE DU PROJET	COÛT DU PROJET	AIDES ETAT	TAUX	OBSERVATIONS
DETR	ANTRAS	Travaux d'aménagement des espaces publics	25 296,00 €	7 588,80 €	30 %	
DETR	AUTERIVE	Mise aux normes accessibilité toilettes publiques	11 891,40 €	3 567,42 €	30 %	
DETR	AYGUETINTE	Travaux de réfection du sol de la salle des fêtes	34 072,76 €	6 815,00 €	20 %	
DETR	BELLEGARDE	Rénovation du plafond de la chapelle de Pis	17 927,65 €	7 171,06 €	40 %	
DETR	BERDOUES	Restauration et rénovation de l'église	65 539,00 €	13 107,80 €	20 %	
DETR	BOUCAGNERES	Rénovation énergétique du logement communal : installation d'un nouveau mode de chauffage	6 541,00 €	1 947,38 €	30 %	
DETR	BOUCAGNERES	Création d'une aire de jeux	14 787,38 €	4 436,21 €	30 %	
DETR	BOUCAGNERES	Mise en accessibilité église et cimetière	5 940,00 €	1 782,00 €	30 %	
DETR	CABAS-LOUMASSES	Extension de la salle des fêtes	51 681,20 €	10 336,24 €	20 %	
DETR	CASTEX	Achat d'un défibrillateur automatisé externe	1 350,00 €	270,00 €	20 %	
DETR	CASTILLON-MASSAS	Réparation du mur soutenant la Voie unique traversant le village de la commune de Castillon-Massas	116 660,00 €	29 982,06 €	26 %	
DETR	CASTILLON-MASSAS	Réparation de la clé d'un linteau et d'un vitrail à l'église Saint Jean Baptiste (repositionnement de la clé, dépose et repose du vitrail et réalisation de pièces neuves)	6 520,20 €	1 304,04 €	20 %	
DETR	CASTILLON-MASSAS	Achat et pose de trois poteaux incendie pour finaliser la défense incendie de la commune	16 693,04 €	5 007,91 €	30 %	
DETR	CC ASTARAC ARROS EN GASCOGNE	Signalétique service et "France Services"	1 871,00 €	748,40 €	40 %	
DETR	CC COEUR D'ASTARAC EN GASCOGNE	Mise en accessibilité des sites gérés par la Communauté de Communes Coeur d'Astarac en Gascogne	35 985,88 €	14 394,35 €	40 %	
DETR	CC COEUR D'ASTARAC EN GASCOGNE	Mise aux normes de la cantine de Mirande	12 511,00 €	5 004,40 €	40 %	
DETR	CC COEUR D'ASTARAC EN GASCOGNE	Aménagement du gymnase Pourdière à Mirande	2 706,70 €	1 082,68 €	40 %	
DETR	CRASTES	Protection et réfection du mur et de l'abribus pour mise en sécurité du site	25 000,00 €	7 500,00 €	30 %	
DETR	DURBAN	Mise aux normes accessibilité et désamiantage des toitures des locaux techniques municipaux	167 771,00 €	33 554,20 €	20 %	
DETR	DURBAN	Aménagement du carrefour d'En Martin	31 560,00 €	9 468,00 €	30 %	

DETR	ESTIPOUY	Enduits sur le bâtiment, réhabilitation couverture, électricité et menuiserie du local archive	23 112,00 €	4 622,40 €	20 %	
DETR	ESTIPOUY	Aménagements complémentaires de la Salle des fêtes	23 838,00 €	4 767,60 €	20 %	
DETR	IDRAC-RESPAILLES	Travaux de mise en accessibilité et de sauvegarde de l'église	14 167,00 €	4 250,10 €	30 %	
DETR	JEGUN	Mise en valeur intérieure intérieure de l'église avec éclairage de l'orgue, éclairage de la chapelle Sud Ouest et de la chapelle Sud Est	35 000,00 €	7 000,00 €	20 %	
DETR	LAAS	Couverture Incendie Commune de Laas	11 340,00 €	3 402,00 €	30 %	
DETR	LABEJAN	Changement du système de chauffage de l'ancienne maison de l'école	16 938,00 €	3 387,60 €	20 %	
DETR	LE BROUILH-MONBERT	Sécurisation et de conservation d'une tour non classée datant du 13ème siècle	65 005,30 €	13 001,06 €	20 %	
DETR	L'ISLE-DE-NOE	Accessibilité PMR de l'école primaire, des toilettes et réhabilitation des toilettes des élèves	23 250,40 €	6 975,12 €	30 %	
DETR	LOURTIES-MONBRUN	Aménagement espace naturel intergénérationnel	15 153,96 €	4 546,19 €	30 %	
DETR	LOUSLITGES	Mise en conformité électrique bâtiments communaux	6 262,00 €	1 530,91 €	24 %	
DETR	MANENT-MONTANE	Mise en accessibilité et rénovation de la salle polyvalente	101 836,00 €	30 550,80 €	30 %	
DETR	MERENS	Installation de matériel de défense incendie (citernes) au village et hameau En Maignaut	9 390,00 €	2 817,00 €	30 %	
DETR	MIELAN	Travaux d'aménagement et mise en accessibilité du centre bourg de Miélan volet assainissement	29 466,07 €	8 840,00 €	30 %	
DETR	MIELAN	Mise en accessibilité d'ERP communaux selon l'agenda Ad'Ap déposé	49 850,50 €	9 970,10 €	20 %	
DETR	MIRANDE	Réfection toiture chapelle de Mazerette	27 561,74 €	8 268,52 €	30 %	
DETR	MONCLAR-SUR-LOSSE	Pont sur l'Osse à la suite de 2 crues	249 384,00 €	49 876,80 €	20 %	
DETR	MONCORNEIL-GRAZAN	Mise en sécurité de la traverse du village	10 015,00 €	4 006,00 €	40 %	
DETR	MONFERRAN-PLAVES	Mise en accessibilité du cimetière de Monferran-Plavès	5 830,00 €	1 166,00 €	20 %	
DETR	MONTAUT-LES-CRENEAUX	Installation de défense contre l'incendie, 7 poteaux, sur tout le territoire de la commune	23 580,86 €	7 074,26 €	30 %	
DETR	MONTAUT-LES-CRENEAUX	Mise en accessibilité des ERP dans le cadre de l'Ad'ap	3 688,06 €	1 106,42 €	30 %	
DETR	MONTEGUT	Intempéries décembre 2019	4 521,00 €	1 808,40 €	40 %	
DETR	MONTEGUT	Intempéries Décembre 2020	3 183,00 €	954,90 €	30 %	
DETR	MONTEGUT-ARROS	Numérotation des immeubles de la Commune	3 605,44 €	721,09 €	20 %	
DETR	MOUCHES	Aménagement aire de jeux	19 000,00 €	3 800,00 €	20 %	

DETR	ORBESSAN	Remplacement du matériel de la cuisine de l'espace associatif	22 682,90 €	5 748,51 €	25 %	
DETR	PAVIE	Intempéries décembre 2019	9 591,34 €	3 836,54 €	40 %	
DETR	PAVIE	Requalification partielle de la mairie - Tranche 2	65 110,00 €	26 044,00 €	40 %	
DETR	PUYCASQUIER	Remplacement de l'éclairage de la salle polyvalente par des LED	7 630,00 €	2 289,00 €	30 %	
DETR	SAINT-JEAN-POUTGE	Intempéries Décembre 2020	731,45 €	219,44 €	30 %	
DETR	SAINT-LARY	Enrochement de la Berge de la Loustère pour éviter mise en péril de l'exutoire de la station d'épuration et ainsi protéger le milieu aquatique	4 104,00 €	1 231,20 €	30 %	
DETR	SAINT-MAUR	Sécurisation de l'entrée sud de la commune de Saint Maur sur la Route Départementale 505	54 149,00 €	16 244,70 €	30 %	
DETR	SEISSAN	Réfection des façades mairie annexe d'Artiguedieu Garrané	29 021,00 €	8 706,30 €	30 %	
DETR	SIVOM MIÉLAN MARCIAC	Travaux de restauration de l'église d'Aussat sur la commune d'Aux Aussat	49 572,35 €	9 914,47 €	20 %	
DETR	SIVOM MIÉLAN MARCIAC	Programme de mise en accessibilité de la place du village et mise aux normes des sanitaires publics sur la commune de Beccas	58 703,28 €	17 610,98 €	30 %	
DETR	SIVOM MIÉLAN MARCIAC	Travaux d'aménagement de sécurité sur la VC6 sur la commune de Belloc St Clamens	150 478,40 €	45 143,52 €	30 %	
DETR	SIVOM MIÉLAN MARCIAC	Accessibilité de la salle des fêtes de Clermont Pouyguillès	27 967,16 €	8 390,15 €	30 %	
DETR	SIVOM MIÉLAN MARCIAC	Couverture incendie sur la commune de Laas	25 491,73 €	7 647,52 €	30 %	
DETR	SIVOM MIÉLAN MARCIAC	Travaux d'aménagement pour la défense extérieure contre l'incendie sur la commune de Laguian Mazous	33 959,62 €	10 187,89 €	30 %	
DETR	SIVOM MIÉLAN MARCIAC	Programme de restauration de la toiture de la chapelle de Lacassagne – commune de Loubersan	5 966,30 €	1 789,82 €	30 %	
DETR	SIVOM MIÉLAN MARCIAC	Travaux pour la mise en accessibilité du cimetière sur la commune de Marseillan - 2ème tranche de travaux	24 041,44 €	7 212,43 €	30 %	
DETR	SIVOM MIÉLAN MARCIAC	Réserve incendie sur la commune de Marseillan	53 235,08 €	15 970,52 €	30 %	
DETR	SIVOM MIÉLAN MARCIAC	Dégâts sur la voirie consécutifs aux fortes pluies suite au passage de la tempête Bella	123 334,10 €	49 333,64 €	40 %	
DETR	SIVOM MIÉLAN MARCIAC	Programme de sécurisation de la traverse le long de la RD280	57 782,04 €	23 112,82 €	40 %	
DETR	SIVOM MIÉLAN MARCIAC	Intempéries Décembre 2020	61 067,05 €	18 320,12 €	30 %	
DETR	SIVOM MIÉLAN MARCIAC	Restauration du logement de la Boulangerie (tranche 2) à Saint Michel	45 222,00 €	18 088,80 €	40 %	
DETR	SIVOM MIÉLAN MARCIAC	Réserve incendie à Saint-Ost	12 818,13 €	3 845,44 €	30 %	
DETR	SIVOM MIÉLAN MARCIAC	Travaux d'aménagement et de reprofilage de la RD543 pour l'évacuation des eaux pluviales sur la commune de Villecomtal sur Arros	44 361,74 €	8 872,35 €	20 %	
DETR	SIVOM MONTESQUIOU	Intempéries juin 2020	7 556,00 €	3 022,40 €	40 %	

DETR	SIVOM MONTESQUIOU	Travaux de remise en état du pont suite à la dégradation des deux tympans.	13 520,00 €	5 408,00 €	40 %	
DETR	SYNDICAT MIXTE DES 3 VALLÉES	Intempéries Décembre 2020	41 424,38 €	12 427,31 €	30 %	
<b>Total DETR</b>				<b>680 129,08 €</b>		
DSN	ANTRAS	Travaux de sécurité intempéries Janvier 2021		4 132,00 €		
DSN	AUGNAX	Travaux de sécurité intempéries Janvier 2021		2 420,70 €		
DSN	BASSOUES	Travaux de sécurité intempéries Décembre 2020		1 412,40 €		
DSN	CD 32	Travaux de sécurité intempéries Janvier 2021		247 092,45 €		
DSN	CD 32	Travaux de sécurité intempéries Janvier 2021		14 502,00 €		
DSN	PREIGNAN	Travaux de sécurité intempéries Décembre 2020		6 219,99 €		
DSN	PUYCASQUIER	Travaux de sécurité intempéries Janvier 2021		2 535,06 €		
DSN	ROQUELAURE	Travaux de sécurité intempéries Décembre 2020		1 368,00 €		
DSN	SAINT-LARY	Travaux de sécurité intempéries Décembre 2020		4 564,01 €		
DSN	SIVOM DE MONTESQUIOU	Travaux de sécurité intempéries Janvier 2021		69 150,00 €		
DSN	SIVOM MIÉLAN MARCIAC	Travaux de sécurité intempéries Janvier 2021		12 023,50 €		
<b>Total DSN</b>				<b>365 420,11 €</b>		
SEGUR	EHPAD LES JARDINS D'AGAPE	Réhabilitation (Auch)		362 500,00 €		
SEGUR	CENTRE PEDIATRIQUE ST JACQUES MPR	Restauration des marges de financement (Montegut)		24 565,00 €		
SEGUR	CH AUCH EN GASCOGNE	Reconstruction pour consolider parcours de soins (Auch)		6 882 018,00 €		
SEGUR	CH DE MIRANDE	Restauration des marges de financement (Mirande)		43 505,00 €		
SEGUR	CH GERS	Réhabilitations d'unité de soins (Auch)		1 543 242,00 €		
SEGUR	CRF SAINT-BLANCARD	Réalisation d'un plateau technique avec explorations fonctionnelles en complémentarité avec le secteur public (Saint Blancard)				
SEGUR	EHPAD SAINT JACQUES	Réhabilitation et humanisation à venir (Mirande)				
SEGUR	EHPAD VAL DE GERS	Extension et réhabilitation à venir (Masseube)				
SEGUR	LA ROSERAIE	Réhabilitation à venir (Auch)		1 980 000,00 €		